

L'AFFAIRE ROBERTS AU CONSEIL LEGISLATIF

L'honorable M. Turgeon répond à l'honorable Thomas Chapais

Le président du Conseil législatif prononce un éloquent discours et démontre la constitutionnalité de la loi. — A mal nouveau, il faut un remède nouveau. — Les pouvoirs du Parlement provincial. — La cause Fielding-Thomas.

VOTE DE 16 A 2 EN FAVEUR DE LA LOI

Le Parlement est la plus haute cour du pays, dit M. Turgeon, et les législateurs ne doivent pas être insultés. — Il n'est pas question d'empêcher la critique juste, honnête et même violente. — L'honorable M. Perron ne veut pas insulter la presse en comptant Roberts parmi les journalistes.

PLUSIEURS AUTRES DISCOURS SONT PRONONCES

(Tribune de la presse) Québec, 22. — Le Conseil législatif a été tenu, cet après-midi, d'un débat tel que rarement ceux qui suivent depuis de nombreuses années même les délibérations de la Chambre Haute ont été témoins.

son, Garneau, Champagne, Choquette, Amyot, Roberge, Vilas, Paradis, Kelly, Carrel, Gosselin et Martin.—16. Contre: Les Honorables MM. Chapais et Girouard.—2.

Le respect du journalisme en notre pays, mais qu'on grandit Roberts. Il se croit lié par l'honneur et la dignité de la Législature et se prononce fortement en faveur du projet de loi.

L'HON. M. TURGEON

Honorables Messieurs. C'est la première fois depuis bientôt quatorze ans que j'occupe les fonctions de Président de cette Chambre qu'il m'arrive de prendre part à un débat sur une matière soumise à ses délibérations. Je le fais sous l'empire du devoir, sans passion, ni animosité contre les personnes, avec le calme, l'impartialité et l'esprit juridique qui sont de mise dans cette enceinte. Me rappelant la prière admirable qui prélude à chacune de nos séances et sous l'oeil de Celui qui nous jugera tous un jour, je me recueillis si je ne me sentais pas la force morale et la sérénité d'âme nécessaires pour rendre justice, justice entière, même débordante, à celui qui fut traduit à la barre de l'Assemblée législative.

Lorsque le projet de loi No. 31 nous fut soumis, je n'avais jusqu'à donné à cette question qu'une attention un peu distraite. Trente-trois années de vie publique, la pratique des affaires parlementaires pendant une aussi longue période m'avaient apporté la conviction que le libelle contre la Législature était atroce, infamant — ce que personne ne conteste — mais qu'en outre celle-ci avait toute l'autorité constitutionnelle pour édicter contre l'inculpé des mesures disciplinaires ou pénétrantes. Mais j'avoue que le discours prononcé par notre honorable collègue pour la division des Laurentides, à la dernière séance du Conseil, a fait naître dans mon esprit un soupçon sur notre capacité législative et c'est pour cette raison que j'ai prié le leader de la Chambre d'en remettre la discussion à une séance ultérieure.

L'attitude de notre collègue était d'autant plus troublante que plus grande est l'autorité de sa parole et de son caractère. Légiste, parlementaire de carrière, très versé dans l'histoire politique de ce pays, esprit droit, impartial, chez qui l'âge et l'expérience de la vie ont fait taire les intemperances de langage et les appels de parti, son discours méritait une étude attentive. C'est ce que j'ai fait et j'apporte ici mes conclusions.

Je laisse de côté le premier partie de son argumentation très intéressante à la vérité, mais qui ne présente qu'un intérêt académique et j'aborde le point vital. Ses objections sont d'une double nature: 1o. la loi est inconstitutionnelle; 2o. elle est inopportune.

CONSTITUTIONNALITE DE LA LOI

En traitant de la constitutionnalité de la loi, mon honorable ami ne pouvait ignorer le jugement du Conseil Privé dans la célèbre cause de Fielding et Thomas. De qui s'agissait-il? L'intimé Thomas était le maire de Truro, petite ville de la Nouvelle-Écosse. L'un des appelants, Lawrence, était recorder de cette ville en même temps que député à l'Assemblée législative. À l'une des sessions précédentes, le traitement de Lawrence, comme recorder, avait été augmenté et le conseil de la municipalité avait fait entendre de vives protestations contre cette décision, ajoutant que le recorder avait abusé de sa position de député pour obtenir cette législation. L'intimé se fit l'écho de cette accusation dans une requête à la Législature. Celle-ci trouva dans cet écrit une violation des privilèges de la Chambre et traduisit Thomas à sa barre. Celui-ci répliqua qu'il avait agi sans malice, comme maire et dans l'exercice de ses fonctions comme premier magistrat de la ville. Il fut néanmoins traduit devant la Législature de la Nouvelle-Écosse et condamné à l'emprisonnement. A sa sortie de prison, il intenta une action en dommages contre les députés qui avaient prononcé la sentence. Il obtint gain de cause devant la cour de première instance. En Appel, le banc se divisa, deux juges contre deux, et partant le jugement se trouva confirmé. Les députés portèrent alors leur cause devant le Conseil Privé. Celle-ci fut entendue par Lord Hershall, Lord Watson, Lord MacNaghton, Lord Morris, Lord Devey, Sir Richard Couch, sous la présidence du Lord Chancelier lui-même, Lord Halsbury, l'un des juristes les plus remarquables de la magistrature anglaise de tous les temps et réputé comme l'une des autorités les plus compétentes en droit constitutionnel.

Le jugement des tribunaux inférieurs fut cassé et le Conseil Privé décida que la requête de Thomas constituait une violation de la Loi.

LES FRONTIÈRES

Lausanne, 25. — Lord Curzon a eu un entretien ce soir avec Ismet pacha, à la suite duquel il a été annoncé que la question des frontières asiatiques ne serait pas étudiée à la séance de la conférence de demain. Cette nouvelle a donné naissance à des rumeurs à l'effet que Lord Curzon et Ismet pacha n'avaient pas réussi à s'entendre au sujet des frontières d'Irak. Lord Curzon a donné un dîner ce soir en l'honneur de la soi-disant entente balkanique. Stamboulis, Venizelos, Diamandi et Nichenet y assistèrent.

LA DELEGATION RUSSE

Lausanne, 26. — Christian Rakovskij, président de la République de l'Ukraine et une des figures les plus dramatiques de la délégation russe à Gênes, est arrivé ici ce soir.

Une barque s'échoue

(Dépêche de la Presse Associée) Boston, 26. — La barque "Lizide D. Small" un navire-vétéran du commerce le long des côtes de l'Atlantique, est échouée sur un banc de sable à l'est du rocher des deux milles en face de Westport, depuis hier et l'on craint qu'elle ne soit une perte totale. L'équipage qui avait été secouru par le garde-côtes "Acushnet", a été amené à terre.

Incendie à la gare Union à Springfield

(Dépêche de la Presse Associée) Springfield, Mass. 26. — Un incendie qui a ravagé l'aile nord de la gare Union ce soir a été causé par la circulation de tous les trains entrant en ville à été interrompue. Les pertes matérielles s'élèvent à \$40,000. L'origine du feu est inconnue.

La police, les pompiers et les employés de la gare et des postes ont travaillé pendant près d'une heure au travail d'épave d'une épaisse fumée pour sauver des sacs contenant des matières postales qui, dit-on n'ont pas été endommagés.

LA POSSESSION DES ILES DE LA MER EGÉE

La Turquie en réclame trois qui appartiennent actuellement à la Grèce

PAS DE PLEBISCITE

En accordant un en Thrace serait un mauvais précédent, dit lord Curzon

(Cable de la Presse Associée)

Lausanne, 26. — Une revue de la première semaine de la conférence de Lausanne démontre que la Turquie a esquivé un refus catégorique au sujet des Balkans où il s'est livré tant de guerres et où les aspirations nationales sont encore un facteur puissant de discord.

De même la Turquie demande qu'on fasse disparaître le militarisme des îles Egée et qu'il y soit établi un gouvernement autonome. Ceci serait une extension jusqu'à la mer de la zone neutre proposée.

Au sujet de la question des détroits, la Turquie demande toujours plus de garanties contre les agressions possibles de l'Europe chrétienne. Ismet pacha semble faire l'effet d'un diplomate rusé.

La Bulgarie est mécontente de la décision de faire un port libre de De-degatch, au lieu d'un centre commercial bulgare. Les délégués bulgares ont envoyé une note à la presse pour condamner l'objection grecque telle que formulée par Venizelos; cette note fait remarquer qu'un débouché sur la mer Egée serait utile à la Bulgarie si on situait ce débouché sur un territoire bulgare, soit en pays autonome, et elle déclare que toute autre solution serait inefficace et comporterait des conséquences qui nuiraient au commerce bulgare. La note finit ainsi:

"Quoique défaits et humiliés, la Bulgarie ne peut se résoudre à abandonner cette concession. En d'autres mots, si pareil abandon était accordé, le reste qu'on pourrait obtenir n'aurait plus grande valeur au cas de conflit."

Lord Curzon a déclaré que la Turquie n'avait pas le droit de demander un plébiscite et a averti le gouvernement ottoman que d'autres plébiscites pourraient alors être demandés par la Turquie.

"La conception que se faisait Wilton d'un plébiscite était une arme à double tranchant", ajoute encore Curzon.

M. Nitchitch, ministre de la Yougoslavie, a envoyé une note importante à la presse sur la nécessité d'établir une paix permanente dans les Balkans en formant des souverainetés bien définies dans les pays disputés et de faire cela sans y mêler un tas de règlements propres à amener la guerre de nouveau.

La commission territoriale s'est occupée du problème d'une certaine île de la mer Egée dont la possession est fort disputée. La Turquie déclare qu'elle veut les îles Imbros et Tenedos et vise aussi Samothrace à cause de sa proximité des détroits. Ces îles appartiennent actuellement à la Grèce.

Ismet pacha veut encore que le militarisme disparaisse des îles Lemnos, Mytilène, Chios, Samos et Nikaria et qu'un gouvernement autonome y soit établi à la place. Ces îles sont une menace pour la côte turque et pourraient être bien la base de futures agressions contre la Turquie.

Ces disputes à propos d'îles vont probablement continuer jusqu'à ce que le problème des détroits soit considéré. A cause de leur proximité des détroits, Mytilène et Chios contiennent des milliers de réfugiés d'Asie Mineure et la Grèce va résister avec ténacité contre tout effort qui vise à lui arracher ces îles ou à en changer le gouvernement.

LA DELEGATION RUSSE

Lausanne, 26. — Christian Rakovskij, président de la République de l'Ukraine et une des figures les plus dramatiques de la délégation russe à Gênes, est arrivé ici ce soir.

Une barque s'échoue

(Dépêche de la Presse Associée) Boston, 26. — La barque "Lizide D. Small" un navire-vétéran du commerce le long des côtes de l'Atlantique, est échouée sur un banc de sable à l'est du rocher des deux milles en face de Westport, depuis hier et l'on craint qu'elle ne soit une perte totale. L'équipage qui avait été secouru par le garde-côtes "Acushnet", a été amené à terre.

La police, les pompiers et les employés de la gare et des postes ont travaillé pendant près d'une heure au travail d'épave d'une épaisse fumée pour sauver des sacs contenant des matières postales qui, dit-on n'ont pas été endommagés.

LA GRECE A UN NOUVEAU MINISTRE

Le premier ministre Gonatis a réussi à former son cabinet

UNE INTERVENTION

L'Angleterre demande que les anciens ministres aient la vie sauve

(Cable de la Presse Associée)

Londres, 26. — Le premier ministre Gonatis, chef du mouvement révolutionnaire, qui a été la cause de la fuite du roi Constantin, a formé un nouveau ministère pour prendre la place de celui de Zaimis, qui a démissionné vendredi.

La nouvelle a été apportée ici par une dépêche de l'agence Reuter qui ajoute que le nouveau ministère est composé de cinq militaires et de huit civils. M. Alexanderis, ancien ministre de Grèce en Suisse, est le ministre des Affaires étrangères.

La dépêche dit aussi que le colonel Plastiras ne fait pas partie du ministère, mais deviendra chef du comité révolutionnaire.

L'ANGLETERRE MENACE

Londres, 26. — Selon une dépêche de l'agence Reuter, il n'y a pas encore eu d'accalmie à la crise qui sévit actuellement à Athènes et qui résulte des représentations faites par les Anglais contre l'imposition possible de la peine de mort aux anciens membres du gouvernement, accusés de haute trahison.

On attribue à cette cause la démission du ministère Zaimis. On a, dans la capitale, beaucoup de ressentiment contre les mesures prises par les Anglais, mais le ministre anglais, F. O. Findley, a fait connaître que la rupture des relations suivrait l'exécution de n'importe quel de ces anciens membres.

Une dépêche d'Athènes au Times annonce qu'il a été demandé des garanties pour sauver ceux des membres de la Grèce qui ont accepté la condition que ces personnes dont on épargnerait la vie ne retourneront plus en Grèce et ne se mêlent plus de politique.

La dépêche ajoute que les Anglais ont refusé de donner cette garantie.

Le chef Lorrain sera entendu

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Québec, 26. — Le chef Lorrain, de la police provinciale, et le détective Rioux, les deux principaux agents qui ont dirigé les recherches dans l'affaire Garneau, seront les deux premiers témoins appelés à témoigner devant la Commission Royale demain matin (lundi). Les trois détenus qui ont donné des affidavits disant que Binet, un des accusés du meurtre, ensuite acquitté par le petit jury, leur a déclaré son chef coupable de ce meurtre, seront aussi entendus et on doit les amener à la barre des témoins, ainsi que le détenu Binet, leur compagnon.

On dit aussi que Michel Baribeau et sa femme, parents adoptifs de la victime, Blanche Garneau, seront entendus comme témoins et interrogés par les avocats du département du procureur général.

On doit aussi faire venir Cole, alias Palmer qui, avec Binet, avait été accusé du meurtre de Blanche Garneau, et acquitté.

Le chef des détectives provinciaux et le détective Rioux doivent raconter en détail comment ils en sont venus à arrêter Raoul Binet et Cole alias Palmer et on croit qu'en outre de l'interrogatoire par les avocats du département, ils doivent subir un long contre-interrogatoire par les avocats du public et M. Armand Lavergne, représentant de J. H. Roberts.

Fatale collision sur la route de Hamilton

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Toronto, 26. — Un homme a été tué et huit personnes ont été blessées, dont deux très grièvement, lorsque deux automobiles sont venues en collision sur la route de Hamilton, à quatre milles d'Oakville, samedi après-midi. La victime de cet accident est le Dr James M. Gray de Hamilton. Mme Margaret Carl, de Millbrook, N. Y., et Mme Edna Tudhope, de Toronto, sont toutes deux à l'hôpital général de Toronto, souffrant de blessures qui mettent leurs jours en danger. Leur état ce soir était considéré comme très critique.

Les six autres personnes qui ont été blessées dans cet accident sont: le Dr Adam Halker, de Hamilton; Herbert Hawkins pharmacien, Hamilton; James Richards, chauffeur de M. H. C. Cox, Oakville; George Holmes, Toronto; le juge Curtis, de Buffalo et W. Northway de Montréal.

Une enquête a été ouverte samedi soir par le coroner J. H. Stead, à Oakville et après que les jurés eurent vu le cadavre du Dr Gray, l'enquête fut ajournée à huit jours.

RECONSTRUCTION HATIVE DE LA VILLE D'HAILEYBURY

Elle se fait progressivement, dit le colonel Martin

LES SECOURS

Ils sont encore nécessaires cependant, ajoute le colonel Martin

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Ottawa, 26. — Le lieutenant-colonel L. T. Martin, l'un des officiers du chemin de fer du Témiscamingue et du Nord de l'Ontario, qui est revenu à Ottawa, après un voyage dans le nord, est d'opinion que ceux qui ont souffert des derniers feux de forêt, à Haileybury, auront un avenir raisonnable avant que les froids ne prennent définitivement. La commission, a déclaré le colonel Martin, a été impressionnée par le courage et l'optimisme des résidents du district ravagé. Il faut encore du secours, mais surtout on manifeste le désir de coopérer avec le comité de secours.

Plus de mille maisons et édifices permanents sont construits à Haileybury. La ville qui a été pratiquement balayée est rebâtie sur des plans préparés par des ingénieurs compétents. La commission de reconstruction de l'Ontario prête \$300,000 à la ville dans des termes raisonnables, et le gouvernement provincial octroie 3,500 pieds courants de bois de construction à chaque victime des feux de forêt qui en fait la demande par l'entremise du comité de secours. On fait tout ce qui est humainement possible de faire pour rétablir normalement les victimes de l'incendie, ajoute le colonel Martin. Le chemin de fer du Témiscamingue et du nord de l'Ontario, transporte encore des approvisionnements.

Pendant qu'elle était à Haileybury, la commission a discuté la question de la construction de nouvelles gares pour le chemin de fer et on espère que les travaux seront commencés bientôt.

Durant leur inspection, les membres de la commission de secours ont trouvé la ligne du chemin de fer en excellente condition pour le trafic d'hiver. L'extension de Cochrane à la Grande-Bretagne, qui a une longueur de 30 milles, mais il faut la compléter avec un gros remblai jusqu'à 43ième mille avant l'hiver. Le printemps prochain, le travail sera continué jusqu'à 70ième mille, et à la fin de l'été la grande partie du travail sera terminée.

Les commissaires vont à Toronto demain pour rencontrer le premier ministre Drury et les membres de son cabinet.

La commission des hôtels est abolie

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Toronto, 22. — La défaite soudaine de la commission législative des hôtels a été causée, selon l'hon. Raney, par le fait que cette commission n'était qu'un moyen pour le peuple de protéger la vente de la bière et du vin.

"Le Rév. Edgar Watson, qui a été nommé président de cette commission selon le désir de M. Raney, a eu son rapport beaucoup de difficultés avec son chef au sujet de la vente de la bière et du vin et une forte dispute au sujet des enquêtes faites par la commission.

"On rapporte sans que la chose ait été niée, que la commission permettait, en effet, la vente du vin et de la bière."

L'élection de Lanark

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Smith's Falls, Ont., 26. — On commence à batailler avec vigueur à l'élection partielle tenue dans le comté de Lanark dans le but de remplir la vacance créée par la mort de l'hon. John A. Stewart. Une assemblée a été tenue samedi soir par les libéraux et la grande assistance qui s'y trouvait démentait bien la rumeur répandue que les ouvriers de Carleton Place et des usines Findlay étaient influencés à cette assemblée parce qu'ils n'avaient pas été bien traités comme ouvriers. L'hon. Thomas A. Low, à cette assemblée, a démenti catégoriquement ceux qui ont dit qu'il avait introduit des liqueurs dans le comté. Les gens des usines Findlay ont assuré que les meilleures relations existaient entre les employés et les patrons, alors que M. Low offrait de donner cinq mille piastres au instituer de charité si l'on parvenait à prouver qu'il avait apporté une goutte de boisson dans le comté.

L'hon. Arthur Meighen fera un discours ici, mardi soir, et M. King parlera à son tour, samedi soir.

Cinq personnes sont assassinées à Bristol

(Cable de la Presse Associée)

Bristol, Tenn., 26. — James W. Smith, épicière, âgé de 50 ans, sa femme, leur fille de deux ans, Ruby, et leur niece, Mme Deline Burchfield avec son fils Charles, âgé de 14 ans, ont été assassinés ici ce matin et la mission dans laquelle ils demeureraient a été incendiée.

Ben Burchfield, 41 ans, le mari de la femme assassinée, a été arrêté à Johnston City cet après-midi et est détenu sous suspicion d'être l'auteur du meurtre.

Il proteste de son innocence, mais les officiers de la police disent que sa chemise et son pantalon étaient couverts de sang lorsqu'il fut appréhendé.

LA NOUVELLE POLITIQUE DE L'IMMIGRATION

L'honorable Monsieur Stewart l'annonçait ce midi au CANADIAN CLUB

On ignore s'il demandera un nouveau ministre

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Ottawa, 26. — On s'attend à ce qu'une nouvelle politique bien définie au sujet de l'immigration soit annoncée par l'hon. Charles Stewart, ministre de l'Intérieur, au cours d'un discours qu'il va faire, demain, devant les membres du Canadian Club, à Montréal. L'hon. Stewart va traiter de l'immigration et va énoncer clairement les décisions qu'il a prises avec ses collègues comme résultat de l'étude qu'ils ont faite de la question de nommer un autre ministre de l'immigration, bien qu'il ait déclaré dans un discours récent "qu'il serait content d'être relevé de ses fonctions au département de l'immigration" qu'il remplit depuis l'accès au pouvoir du ministère King.

Cette politique nouvelle sur l'immigration s'occupera de faire venir d'Angleterre des groupes d'immigrants désirables, de même que des États-Unis et d'autres pays d'Europe, dans une proportion plus grande que ne le comportent actuellement les règlements à ce sujet. Il n'y aura pas seulement que les fermiers et les domestiques qui composeront ces nouveaux contingents d'immigrants, car ces derniers comptent aussi des ouvriers qui iront se fixer dans les villes. On verra cependant à ce que les nouveaux règlements ne laissent venir au Canada que des immigrants désirables et qui seront capables de passer d'une manière satisfaisante les examens obligatoires.

Un des points visés par la nouvelle politique sera probablement celui de faire venir des jeunes gens et des jeunes filles dans nos campagnes. Au cours des débats sur cette question, on a fait remarquer au gouvernement qu'il serait possible de faire venir de la Grande-Bretagne des garçons et des filles qu'on choisirait scrupuleusement et qui deviendraient un bien pour le pays lorsqu'ils seraient tous établis sur nos fermes. On s'est occupé depuis quelque temps de faire venir chez nous ce genre d'immigrants.

Cette nouvelle politique qu'on fera connaître sous peu est le résultat d'une série d'études faites par les autorités fédérales et provinciales sur cette question durant les derniers mois. On déclare aussi qu'on va faire en sorte de consulter les différents gouvernements provinciaux, avant de lancer définitivement ce mouvement de l'immigration afin que ces immigrants envoyés ou ils auront le plus de chance de réussir. Les associations de colonisation et autres organisations qui s'occupent d'immigration vont être demandées pour aider à diriger ce travail de la transportation des immigrants aux endroits voulus.

Bien qu'on n'ait pas encore fait connaître les mesures arrêtées sur ce rapport, on s'attend cependant à ce qu'on va profiter des lois du gouvernement anglais qui prévoient que l'Angleterre aide elle-même à transporter ses immigrants en d'autres pays. Il y aura aussi entente très probablement entre les compagnies de chemins de fer et de bateaux afin de réduire les taux de voyage de façon à aider aux immigrants. On fera connaître sous peu ce qu'il y aura de décidé à cet égard.

Un avertissement de l'Hon. T.-A. Crerar

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Calgary, 22. — "Si nous continuons à ajouter, chaque année, à la dette nationale qui se trouve déjà de cent millions, ce pays sera en banqueroute avant longtemps. Nos dépenses doivent diminuer, à mon avis." Tel est l'avertissement donné par l'hon. T. A. Crerar aux membres du Canadian Club, aujourd'hui, à un dîner qu'ils avaient donné.

"Nous avons besoin de nouvelles conceptions sur les finances publiques," déclara l'ancien chef progressiste. "Il y a en ce pays trop de gens qui croient que le trésor public est rempli par une fée merveilleuse, que c'est un grand réservoir dans lequel on peut prendre ce qu'on veut. Mais n'allez pas croire pour cela que je suis un pessimiste. J'ai la plus grande confiance dans les ressources de ce pays, mais il faut arrêter le gaspillage et songer plutôt à affermir nos revenus."

Navigation close sur le haut St-Laurent

(Dépêche de la Presse Associée)

Ogdensburg, 26. — Le cargo à vapeur "Adeste", allant de Buffalo à Montréal avec une cargaison de 72,000 boisseaux de blé, s'est échoué la nuit dernière sur l'île Carleton, à la sortie du lac Ontario, durant une tempête de neige qui a passé sur le nord de l'Etat de New-York. Six membres de l'équipage s'offrirent pour essayer d'atteindre la rive dans une chaloupe de sauvetage et ils y réussirent.

Le "Adeste" est entièrement construit en acier de sorte qu'il n'a pas subi de grands dommages. Il appartient à la Cliff Coal Company, de Cleveland. Vingt navires ont dû chercher refuge dans le port de Cap-Vincent durant la tempête et les autres ports regroupaient aussi de navires. La navigation sur le Saint-Laurent est pratiquement close.

L'AFFAIRE BLANCHE GARNEAU

UNE SENSATION A L'ENQUETE ROYALE SUR LE MEURTRE DE BLANCHE GARNEAU, A QUEBEC

M. Charles Lanctôt, assistant-procureur, produit trois affidavits où il est démontré que Binet se vante toujours d'être le meurtrier de Blanche Garneau

RECHERCHES INLASSABLES DANS CETTE AFFAIRE

M. Charles Lanctôt déclare que le département du procureur-général a tout fait pour retrouver les meurtriers et qu'on n'a voulu protéger qui que ce soit

(Dépêche de la Presse Canadienne) Québec, 23. — Trois affidavits de trois détenus du pénitencier de St-Vincent-de-Paul ont été produits devant la commission royale et dans ces affidavits, les trois prisonniers disent que Raoul Binet, acquitté du meurtre de Blanche Garneau s'est de nouveau vanté d'avoir commis ce crime. Cet aveu a été fait au cours de la séance de cette année et Binet a de plus ajouté qu'il tuerait sa propre femme dès qu'il quitterait le bagne. Ces nouveaux documents que tout le monde ignorait ont produit une vive sensation.

Ces affidavits et les déclarations catégoriques de M. Lanctôt ont été les sensations du jour. M. Lanctôt a énergiquement déclaré que ni lui ni personne n'a jamais tenté de cacher qui que ce soit, que jamais il n'a reçu de l'argent dans ce sens et qu'il n'a jamais fait tout ce qu'il a pu pour découvrir les vrais meurtriers de Blanche Garneau, quels qu'ils fussent.

La session de la commission royale, ce après-midi, a été bien plus intéressante que celle du matin. Le sous-procureur général, M. Charles Lanctôt, repris sa déposition quand la séance s'est ouverte à deux heures. A la fin de l'année 1920, a-t-il dit, la police examinait encore toutes les pistes possibles et n'avancait pas. Le 24 décembre, le département reçut une lettre de M. J. E. Bédard, avocat de Sudbury, Ontario. Dans cette lettre, M. Bédard disait qu'un de ses clients pouvait donner des renseignements touchant le meurtre de Blanche Garneau. Le client de M. Bédard refusait de dire quoi que ce soit sans qu'on lui paie ses frais de voyage et une petite somme pour l'indemniser de son dérangement. Personne, au département, ne connaissait M. Bédard et jamais on n'avait fait affaire avec lui. En recevant cette lettre, M. Lanctôt se mit en communication par téléphone avec le chef de la police provinciale, M. Lorrain, de Montréal, qui partit pour Sudbury avec un détective. Ils virent M. Bédard qui leur a présenté un nommé Louis Dubé. Dubé a été en prison à Fort William et qu'il avait rencontré là un nommé Raoul Binet qui lui aurait dit que lui, Binet, se trouvait à l'endroit où Blanche Garneau avait été tuée quand le meurtre avait été commis. Dubé raconta une histoire complète de ce qu'il prétendait être arrivé. Il déclara que Binet et un de ses amis nommé Fred W. Palmer avaient entraîné Blanche Garneau dans un fourré, l'avaient violée, puis, en voyant qu'elle voulait se plaindre à la police, ils l'avaient étranglée.

Dubé a dicté toute l'histoire au chef de la police provinciale et cet aveu a été expédié au sous-procureur général. M. Lanctôt lit cette confession où Dubé donne tous les détails du crime. Immédiatement, M. Lanctôt fit remettre des mandats contre Binet et Palmer, tous les deux accusés de meurtre. Ces mandats furent envoyés au détective Rioux qui se mit à la recherche des deux individus. Il trouva Binet et l'arrêta, mais il fut assez longtemps avant de pouvoir trouver Palmer, connu sous le nom de Cole. On apprit ensuite que Palmer était au pénitencier de Stony Mountain où il purgeait une condamnation de cinq ans pour tentative de meurtre. On le fit sortir de la prison de Fort William. Palmer a été extradé de Stony Mountain et conduit à Saint-Vincent-de-Paul. Binet était détenu par la police provinciale de Montréal à Montréal parce qu'on ne voulait pas l'amener à Québec de crainte que son histoire ne soit connue et que Palmer, qui n'avait pas été découvert, l'apprenne et quitte le pays.

A la fin, Binet fut amené à Québec et comparut devant le juge Lachance de cette ville. Après la comparution, le juge permit à la police provinciale de garder Binet. Le 6 février 1921, Binet répéta à Montréal l'histoire qu'il avait racontée à la police lors de son arrestation.

A ce moment, M. Lanctôt lit des extraits des dépositions faites par Binet et de l'enquête préliminaire faite par le juge Lachance après que le prisonnier eût été mis sur ses gardes. Binet ne fut pas interrogé distinctement. Palmer et lui avaient raconté contre Blanche Garneau, l'avaient conduit au tarc et étranglée. Palmer aurait dit à Binet qu'il craignait de l'avoir tuée et tous les deux s'entendirent de la ville.

Une fois les deux individus arrêtés, le département du procureur général donna ordre à la police d'examiner leurs dossiers. On découvrit que Binet et Palmer avaient été plusieurs fois en prison et au bagne. La déclaration de Binet, dit M. Lanctôt, me convainquit qu'il devait avoir assisté au crime car il en connaissait tous les détails. De plus, après avoir lu leurs dossiers, nous vîmes que nous avions devant nous deux individus dangereux, deux véritables criminels, du genre à commettre un crime comme l'assassinat de Blanche Garneau. Des détails révoltants qui ont accompagné le meurtre nous avions été portés à croire que le crime avait été commis par des criminels endurcis ou par des dégénérés. Cette dernière opinion avait été exprimée par le docteur Marois, autopsiste, qui nous a expliqué qu'il est une classe de dégénérés qui, après avoir commis un crime de violence comme nous avons vu devant nous, se font une fois leurs instincts brutaux satisfaites. Nous étions donc bien justifiés de croire que nous avions entre les mains les assassins de Blanche Garneau.

M. Eusebe Belleau, un des avocats du public, présenta des objections contre certaines parties de la déposition de M. Lanctôt, disant que c'était un témoignage d'ouï-dire.

M. Eusebe Belleau, représentant

G. Belley, demandant que tous les témoins qui seront assignés ou demanderont à se faire entendre aient le droit de se faire représenter par un avocat, et Me Lavigne a été autorisé à représenter les intérêts de John-H. Roberts devant la Commission.

Le premier témoin appelé a été Me Gustave Chouinard, assistant greffier de la paix à Québec, qui, à la demande de Me Eugène Belleau, a déposé devant la Commission le dossier de cette affaire, comprenant surtout le rapport de l'enquête du coroner sur le cadavre de Blanche Garneau et une lettre du Dr Derome, du bureau des recherches médico-légales, adressée au coroner Jolicoeur. Me Chouinard a aussi déposé les documents relatifs à l'enquête "on discovery" ainsi que le dossier de l'enquête préliminaire dans la cause de Palmer et de Binet devant le juge Lachance.

M. Alphonse Pouliot, greffier de la Couronne, a également mis devant la Commission le dossier complet des exhibits et tous les documents se rapportant au procès de Binet et de Palmer devant la Cour du Banc du Roi. A la demande de Me Eusebe Belleau, M. Pouliot a expliqué qu'elle avait été la procédure suivie au cours du procès, comment avait été formé le jury et a donné les noms des témoins qui avaient été entendus devant le grand jury.

LE BARON SONNINO EST DECEDE

L'ex-premier ministre italien est décédé. — Un grand financier

BRILLANTE CARRIERE

Le baron fut ministre des Affaires Etrangères pendant la guerre

(Cable de la Presse Associée) Rome, 23. — Le baron Sonnino, qui fut deux fois premier ministre d'Italie et qui remplissait les fonctions de ministre des Affaires étrangères durant la guerre est mort ce soir.

Le baron Sidney Sonnino, l'homme d'Etat italien silencieux, n'a pas à parler bien qu'il fut le grand orateur dans cinq langues différentes. Il fut premier ministre italien en 1906 et en 1910. De 1914 à 1919, il fut ministre des Affaires Etrangères. Il fut aussi ministre des Finances, ministre de l'Intérieur, et membre du parlement. A la conférence de la Paix à Paris il gagna le titre de "premier financier d'Europe", comme étant l'homme qui avait su porter la puissance économique du monde à son plus haut point.

"Je ne brille pas, je n'abouïs pas", disait-il un jour à la Chambre des Députés. "Je laisse cela à mes adversaires politiques. Je me contente de démentir un peu de bon sens." Une autre fois, s'adressant à ses collègues, il disait: "Je ne suis qu'un homme, mais je suis un homme qui a une telle connaissance de l'état des revenus du pays, que vous le voulez ou non."

Ministre des Finances, ce fut lui qui établit la stabilité du pays au point de vue des revenus et des surplus du budget.

Le baron Sonnino était extrêmement sobre en dépit de sa grande fortune. Il pratiquait, même avant la guerre la plus rigide économie. L'Italie ne pouvait pas emprunter favorablement sur le marché anglais à cause de son énorme dette. Sonnino la réduisit par des taxes considérables, réduisit les salaires publics et congédia les fonctionnaires. Aussi les politiciens le désaient pour cela.

"Je ne pensais jamais à avoir du feu dans ma chambre à coucher", disait-il un député. "Nos hivernaux italiens sont trop beaux pour être gâtés de cette façon." Alors qu'un député de la Sicile se plaignait un jour durant la guerre, de la rareté des vivres, Sonnino lui répondit sèchement: "Je n'ai pas goûté à de la viande depuis une semaine."

Juif de race, protestant de religion, natif de l'Egypte, l'homme qui fut un jour dans ses mains toutes les destinées italiennes, était né d'un père juif italien et d'une mère coisacque. Il fut instruit en Angleterre et à l'Université de Bie.

Le grand-père de Sonnino émigra du Ghetto de Leghorn, en Italie, en Egypte où il se fit une énorme fortune omne banquier.

Le directeur de la revue "Rassegna" qu'il avait fondée lui-même et qu'il dirigea durant des années selon des vues politiques et économiques. Il écrivit aussi sur Dante et Pétrarque qu'il étudiait assidûment. Plus tard, il devint le propriétaire du journal "Giornale d'Italia". Sonnino s'intéressait aussi aux progrès des fermiers italiens. Son livre "Les Paysans de Sicile" renseigne la campagne sur les conditions agricoles du pays. Un de ses buts les plus chers était de faire revivre le sud de l'Italie, moralement et économiquement. Il construisit aussi des chemins de fer et mit les régions éloignées en communication avec les grands marchés. Il donna de la puissance aux banques des campagnes et aida ces dernières à combattre l'ignorance de leur population. Possesseur d'une magnifique bibliothèque, le baron Sonnino est toujours demeuré célibataire.

Les journalistes ne seront pas admis

(Dépêche de la Presse Associée) Yarmouth, 23. — On a refusé à Gray, qui a voulu assister à la séance de la Commission, le 28 août dernier, et s'être rendu ici ce matin à midi et 17 minutes.

(Dépêche de la Presse Canadienne) Yarmouth, N.E., 23. — Le plus grand secret entouré l'exécution d'Onna Roberts, le vieux guide de Kampanville-Nord, qui doit être pendu demain matin pour avoir, le 28 août dernier, assassiné sa jeune servante, Flora Gray. A l'exécution des soupçons qu'on a cette exécution aura lieu dans l'enceinte de la prison entre huit et dix heures et la pointe du jour demain matin, les détails n'en sont connus que du sheriff Lewis qui, a-t-on déclaré, dirigera l'exécution et probablement aussi d'un aide inconnu du géolier Simms, médecin de la prison et des visiteurs spirituels du prisonnier. Les journalistes ne seront pas autorisés à assister à l'exécution.

Le condamné a passé la plus grande partie de son temps aujourd'hui à lire des livres pieux et à prier en compagnie de Rev. Edwin Crowell et du pasteur M. S. P. Roberts.

LA QUESTION DE LA THRACE OCCIDENTALE

Elle est venue sur le tapis hier à la conférence de Lausanne

HARO SUR LES TURCS

Toutes les nations s'opposent à accorder l'autonomie demandée

(Cable de la Presse Associée) Lausanne, 23. — La Turquie a eu maille à partir aujourd'hui avec toutes les puissances de l'Europe sur la question de la Thrace occidentale, au sujet de laquelle elle réclame un plébiscite, et la Grèce, réduite à l'impuissance, a tenu pendant les armées de l'Etat ottoman, est sortie de la séance plutôt orgueilleuse de la conférence du Proche-Orient, persuadée qu'elle n'est pas sursi abandonnée qu'elle craignait.

Les plénipotentiaires turcs étaient très chagrins lorsqu'ils sont revenus à leur hôtel. L'un d'eux a déclaré: "Ils étaient tous contre nous aujourd'hui sur la question de la Thrace, mais rien n'est encore décidé; nous aurons probablement quelque chose à ajouter demain."

L'ancien ministre bulgare, Alexander Stamboulsky, a expliqué les nécessités qu'il y avait pour la Bulgarie d'avoir un débouché sur la mer Egée à Dedeagatch, qui lui a déjà été promis par traité. La Grèce a admis l'obligation dans laquelle elle se trouvait d'accorder à la Bulgarie des droits à Dedeagatch, mais elle a expliqué que la guerre avec la Turquie avait empêché de mettre cette promesse à exécution. Stamboulsky semblait enclin à appuyer l'idée d'accorder l'autonomie à la Thrace occidentale dans leurs discours, les chefs alliés se sont déclarés formellement opposés à cette idée.

Bien qu'étant opposés à un plébiscite, les représentants de l'Entente se sont déclarés en faveur de délimitation d'une zone considérable de la rive droite de la rivière Maritza qui sépare la Thrace occidentale de la Thrace orientale, de façon à diminuer tout danger de conflit armé entre les Grecs et les Turcs dans l'avenir.

L'ancien premier ministre de Grèce, Eleutherios Venizelos, était en grand fureur dans ses discours, les intérêts de son pays. Il a admis franchement que la Grèce avait commis des erreurs et il a ajouté qu'elle en avait souffert sérieusement.

Les Turcs ont basé leurs arguments sur le fait que la possession de la Thrace occidentale et orientale était indispensable pour assurer la sécurité de Constantinople et empêcher toute invasion du territoire turc.

Lord Curzon, M. Barrère et le marquis Grey ont parlé à tour de rôle de la question d'Angleterre, de la France et de l'Italie.

Ismet pacha s'attaqua de nouveau demain au problème de la Thrace. L'arrivée de M. Vorovsky, le commissaire russe à Rome, indique que la Russie bolchéviste a accepté l'invitation qui lui avait été faite de se faire représenter à Lausanne pour discuter le problème des Dardanelles.

DEPART DE MUSSOLINI

Lausanne, 23. — Le premier ministre Mussolini est parti pour Rome ce soir. Sur le quai de la gare on remarquait Lord Curzon, M. Barrère et M. Bompard. Lorsqu'il sera la main de Lord Curzon, le chef des Fascisti dit en souriant: "Je n'irai pas à Londres avant d'avoir appris l'anglais car je sais que les Anglais n'aiment pas ceux qui ne parlent pas leur langue."

Signor Mussolini a déclaré à un correspondant italien qu'il emportait une bonne impression de la conférence et qu'il espérait que la paix serait vite conclue. Parlant de la conférence de Bruxelles, il a déclaré que l'Italie avait l'intention de dire son mot sur la question des réparations.

"L'Allemagne peut et doit payer", a-t-il dit, et "l'Italie se joindra à ceux qui veulent la forcer à remplir ses obligations."

AVIS AUX TURCS

Constantinople, 23. — Le général Harrington, commandant des Forces alliées, a avisé les Kamalites que toute nouvelle tentative de prise de possession de Constantinople serait à leurs risques et périls. S'adressant aux nombreux spectateurs d'un tournoi de boxe entre soldats et marins anglais, il a déclaré que les forces alliées à Constantinople constituaient un rocher sur lequel était inscrite l'étiquette "Danger", et sur lequel les Turcs viendraient s'assommer s'ils continuent à exercer la patience des Alliés.

"Les Alliés sont des plus conciliants, des plus patients", a-t-il déclaré. "Ils ont fait preuve de beaucoup de tolérance et de ménagements. Nos ministres sont partis pour Lausanne imbus du même esprit de conciliation, de justice et d'équité. Ils sont toutefois, humains et la nature humaine a des limites. Ceux qui essayent de dépasser cette limite jouent avec le feu; l'arbitre ferait bien de leur dire de s'écarter."

NOUVEAUX ORDRES

Constantinople, 23. — Le commandant turc a interdit le prélèvement de souscription pour des fins de charité sans l'autorisation préalable et a obtenu. Il a aussi interdit le port des armes et a exhorté le public à empêcher que les lignes de téléphone et de télégraphe soient endommagées. Les personnes trouvées coupables d'infractions aux règlements seront arrêtées et subiront leur procès devant un conseil de guerre turc.

Bienvenue au juge Demers à Hull

(Dépêche de la Presse Canadienne) Ottawa, 23. — M. le Juge Demers qui a été récemment nommé juge de la Cour Supérieure de la province de Québec, a été reçu par la première fois à Hull, aujourd'hui. Me Arthur Desjardins, C.E., président de l'Association du Barreau de Hull lui a souhaité la bienvenue officielle et la félicité sur sa promotion. Un grand nombre d'avocats de Hull étaient présents.

LE PREMIER DISCOURS DE M. BONAR LAW

Le nouveau premier ministre a exposé le programme du gouvernement

LA PAIX MONDIALE

Elle ne pourra être obtenue que par l'entente avec les Alliés

(Cable de la Presse Associée) Londres, 23. — Une tempête de critique, de raileries et de menaces révolutionnaires ont troublé, aujourd'hui la tranquillité du nouveau gouvernement à ce premier travail de la Chambre des Communes. Les nouveaux membres ont pris position fermement et avec un ton qui a presque choqué les vieux parlementaires et qui a résulté en rires en facéties de toutes sortes entremêlées de fréquents rappels à l'ordre.

Les interruptions, les répliques et les cris partant des sièges des députés ont bien vite démontré au gouvernement qu'il n'y aurait pas de tranquillité possible, comme on l'en avait avverti d'ailleurs.

"Si nous ne pouvons pas avoir satisfaction, nous allons être obligés d'agir avec vous comme Cromwell a agi avec ses prédécesseurs", déclara tout d'abord J. T. Newbold, le député communiste. Il déclina ainsi cette attaque, à cause du chômage souffert par les ouvriers. Il dit que les sans-travail demandaient trente shillings par semaine et qu'ils avaient besoin absolument de ces trente shillings pour faire vivre leur famille.

"C'est la première fois qu'un communiste paraît au parlement d'Angleterre dit Newbold, mais ce ne sera pas la dernière et il y en a beaucoup d'autres après moi." Comme l'Assemblée riait, Newbold reprit: "Vous pouvez rire, gens d'Angleterre et d'Irlande, mais rien bien qui sera le dernier." Des cris, à l'ordre! à l'ordre! se firent alors entendre, et Newbold répondit: "Très bien, vous verrez qu'on ne peut changer l'opinion d'un communiste."

Quant l'ordre fut rétabli, le premier ministre Bonar Law, dans son discours d'adresse fit entendre que le travail de la présente session consisterait dans le règlement de la question irlandaise, en disant que la chose allait être assez facile, puisqu'il n'y avait pas de faction opposée, et que ce serait un succès.

Au sujet de cette question, Bonar Law fit remarquer que quarante ans plus tôt on avait présenté un bill à cet effet qui avait été refusé et que c'était ce même bill qu'ils allaient tenter de faire passer aujourd'hui.

"Cette session a été ouverte, dit M. Bonar Law en commençant, dans le but exprès de donner adhésion au bill confirmant le traité irlandais. Quelques-uns de vous, quelle que puisse être votre responsabilité au sujet de ce traité, il y a une chose qui ne fait pas de doute et c'est le fait que le peuple anglais est déterminé à faire subir au traité une épreuve loyale dans tout le sens du mot."

"Maintenant, comment cela se fera-t-il? Je suis certain que même ceux qui lui étaient fortement opposés il y a un an, alors que, suivant l'exemple de mon honorable ami Paisley qui fut le premier à donner le signal du danger, je fis remarquer que nous ne devions pas nous réjouir du fait que le traité n'était pas signé, et que c'était une épreuve très difficile, et que tout le pays, dans cette démolition qui existait en Irlande, ne pouvait revenir aisément et rapidement à un gouvernement stable, il s'est trouvé que j'avais raison."

"Je déclare ceci, que c'était à ce point de vue que je supportais le traité, qu'il y avait possibilité et avantage même, comme nous n'en avions pas eu pendant sept cents ans, d'acquiescer au traité."

La plus forte Vente en Amérique parce que le Thé "SALADA" Contenté les goûts les plus difficiles. Qualité - Economie - Pureté - Saveur Sont toujours assurés.

Dîner de l'hon. M. Francoeur

(Spécial au "Canada") Québec, 23. — L'honorable J. N. Francoeur, Orateur de l'Assemblée législative, recevait à dîner, ce soir; parmi ses invités, nous remarquons: L'honorable Jacob Nicol, trésorier de la province; l'honorable Aurèle La-combe, l'honorable Emile Moreau, l'honorable Frank Carrel, l'honorable J. B. B. Gosselin, l'honorable Médéric Martin, l'honorable Clément Robillard, l'honorable Paul Tourigny, MM. Iréné Vautrin, J. H. Bédard, Alexis Bouchillier, C. E. Desjardins, Joseph Dufour, Philippe Dufour, P. J. Dufresne, L. J. A. Forget, J. Arthur Gaudreault, Siméon Lafrenière, Adélard Laurendeau, Charles A. Paquet, Ernest Poulin, J. O. Renaud, Alex. Saurelet, Edouard Hamel, L. N. Ricard, Nérée Morin, Jos. Gauthier, Eugène Godbout, J. P. C. Lemieux, L. P. Mercier, J. M. Richard, B. A. Conroy, J. Hughes Fortier, L. Forest, Desiré Labbé, députés; MM. Louis Guyon, sous-ministre du travail; Ed. Allety, greffier du journal anglais, L. P. de Grandpré, greffier des procès-verbaux; H. Martelli, officier en loi; Ivan Vallée, ingénieur en chef au département des travaux publics; W. O'Farrell, "Canadian Press"; Hervé Lapierre, "Le Canada"; et Joliette P. Lemieux, secrétaire particulier.

Lady Strathcona en route pour Montréal

(Dépêche de la Presse Associée) New-York, 24. — Lady Strathcona, fille de lord Strathcona et Mount Royal, était au nombre des passagers qui sont arrivés aujourd'hui à bord du "Mauretania". Lady Strathcona était accompagnée de son fils, l'hon. Arthur Howard et de sa fiancée, la fille de Stanley Baldwin, chancelier de l'Échiquier de Grande-Bretagne. Tous trois sont en route pour Montréal où ils passeront quelque temps avant de retourner à Londres.

Sur l'incendie de Fredericton

(Dépêche de la Presse Canadienne) Fredericton, N.B. 24. — L'enquête préliminaire sur les circonstances qui ont entouré l'incendie qui a causé pour \$100,000 de dommages dans le quartier des affaires de Fredericton, de bonne heure hier matin, a été commencée par H. H. McLellan qui est arrivé ici accompagné de son assistant, M. Robinson. M. McLellan a déclaré que la question de savoir s'il y aurait ou non une enquête officielle dépendrait des résultats apportés par l'enquête préliminaire.

La police ne fut capable de prévenir des désordres. Mala je ne voulais pas qu'il y eût effusion de sang. Je ne voulais pas que des pauvres gens qui étaient venus de toutes les parties du pays fussent exploités.

"Quant aux affaires étrangères, je regrette de ne pouvoir donner pratiquement aucune information à ce sujet. Il ne s'agit pas de diplomatie secrète mais il est préférable de laisser ceux qui poursuivent les négociations libres de toute intervention de la part de la presse et du parlement. Notre seul but est la paix. Jusqu'à présent je suis heureux de pouvoir dire que tout indique que nous l'obtiendrons par le seul moyen susceptible de nous la donner, c'est-à-dire la bonne entente avec nos alliés."

Mme P. CASTAGNE, Nestorville, Ont., à qui on avait recommandé l'opération, Mme ADJUTOR NOEL, 235, rue St-Laurent, Lévis, P. Q., faible et nerveuse, Mme SINAI TESSIER, 1482, rue Messier, Montréal, grandement épuisée, DOIVENT AUJOURD'HUI LEUR GUERISON AUX

PILULES ROUGES POUR LES FEMMES PALES ET FAIBLES



Mme P. CASTAGNE, Nestorville, Ont.

grave maladie du foie. Mes forces sont ensuite revenues, puis sont disparus les maux de tête, les névralgies, les insomnies dont je souffrais. J'ai bonne santé maintenant. Mme P. Castagne, Nestorville, Ont.

J'étais devenue très nerveuse, très faible, j'avais des douleurs d'estomac et je ne voyais les choses que du côté sombre. Les remèdes du médecin que j'avais consulté n'améliorèrent pas mon état, aussi ai-je suivi les conseils d'une voisine qui me recommandait les Pilules Rouges, remède qui lui avait merveilleusement réussi alors qu'elle était faible et bien malade. Les forces me sont rapidement revenues et les douleurs dont je me plaignais se sont passées. Ma santé est bonne maintenant et je me sens heureuse. Mme Adjutor Noël, 235, rue Saint-Laurent, Lévis, P.Q.

Je puis affirmer que les Pilules Rouges sont le meilleur tonique que l'on puisse employer dans les cas de faiblesse et d'épuisement, moi qui les ai employées alors que je me trouvais sans force et que toutes les fonctions de mon système s'étaient ralenties. Il m'a suffi de quel-

ques semaines de traitement avec ce remède pour me rendre la vigueur dont j'avais besoin. Mme Sinai Tessier, 1482, rue Messier, Montréal. Les mères de famille font prendre à leurs fillettes les Pilules Rouges pour leur assurer une bonne santé. Les femmes qui souffrent de maladies internes, d'anémie, trouvent leur guérison dans l'emploi des Pilules Rouges. Au retour de l'âge, elles ont recouru aux Pilules Rouges pour aider le sang à se bien placer et pour éviter les maladies les plus dangereuses. CONSULTATIONS GRATUITES. — Les Médecins de la Compagnie Chimique Franco-Américaine donnant des consultations gratuites à toutes les femmes qui viennent les voir ou qui leur écrivent. Les Pilules Rouges se vendent 50 centins la boîte. Tous les pharmaciens et les marchands de remèdes les ont. Cependant, si quelqu'un ne pouvait les trouver dans sa localité, nous les lui enverrons sur réception du prix. — COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE, Ltée, 274, rue Saint-Denis, Montréal.

Le Canada

Le Discours de l'hon. M. Turgeon

Le débat qu'a provoqué l'affaire Roberts au Conseil législatif restera mémorable, particulièrement la séance de mercredi qui a été l'une des plus importantes depuis bien des années, à la Chambre Haute de Québec.

De cette séance, le discours de l'honorable Adélard Turgeon se détache d'une façon lumineuse par sa précision, ses citations au point, son éloquence considérable.

Le président du Conseil législatif a voulu répondre à l'honorable Thomas Chapais, leader de l'opposition à cette Chambre, qui s'était opposé au bill 31, — l'emprisonnement de Roberts, — pour deux raisons : l'inconstitutionnalité et l'inopportunité de la loi.

L'honorable M. Turgeon a réfuté tous les arguments du leader de l'opposition et il a apporté, à la défense de la loi 31, des arguments nouveaux et solides, basés sur les textes de lois et sur des précédents qui se sont produits à la Chambre des lords et aux Communes d'Angleterre.

L'orateur a rappelé, entre autres causes, celle de Fielding-Thomas, dans laquelle le Conseil Privé renversait le jugement de plusieurs Cours inférieures pour donner raison à la Législature de la Nouvelle-Ecosse qui réclamait ses privilèges stipulés par les statuts de la province.

Il en est de même dans la cause qui nous occupe présentement et dans laquelle la Législature revendique aussi l'honneur de ses membres ; le cas est analogue à celui de la Nouvelle-Ecosse et la Législature a pris des mesures en vertu des articles 129 et suivants des Statuts Refondus.

De plus, la Chambre des lords ainsi que la Chambre des Communes anglaises ont adopté des décisions en tous points semblables à celle que vient de prendre la Législature dans le cas de Roberts.

Quant à l'inopportunité de la loi, l'honorable M. Turgeon a également démontré au leader de l'opposition au Conseil que la Chambre des lords et les Communes anglaises ont établi la jurisprudence dans le sens que renferme la loi 31, de la présente session.

Quant à s'adresser au Conseil Privé dans le but de faire renverser cette décision, de déclarer cette loi "ultra vires," le gouvernement est consentant tout le premier à se rendre au pied du Trône pour régler le cas.

Le discours de l'honorable M. Turgeon, qui a porté entièrement sur les deux raisons d'objection de l'honorable M. Chapais, constitue un plaidoyer éloquent et vigoureux en faveur de la décision du gouvernement.

Il fallait sans doute une occasion de cette importance pour induire le président du Conseil législatif à quitter son siège pour prononcer un discours ; et son plaidoyer de mercredi maintient sa réputation d'éruudit et d'éloquent que possède l'honorable M. Turgeon en plus de constituer une défense difficile à détruire du bill 31 concernant l'emprisonnement de Roberts.

Il Défend Roberts et Insulte les Canadiens-français

M. Laverge a toujours posé au défenseur de notre race et de notre langue. Il en réclamait les droits jusqu'aux timbres-poste et les sous.

Il faut donc qu'il soit singulièrement aveuglé par le fanatisme et la rage politique pour avoir parlé comme il l'a fait au Monument National.

Le plus grave, c'est qu'il s'adressait aux anglais ; et c'est dans la langue anglaise qu'il a proféré ces insultes à l'adresse des Canadiens-français qui équivalent à une apostasie.

En quel langage le doux M. Laverge ne flétrirait-il pas un orateur qui se fut permis une pareille énormité?

La "Gazette" s'empresse de le lendemain d'enregistrer les paroles de M. Laverge :

"I am glad that an English Canadian is the victim in this case. I have always found the English loyal and fair, although I have often crossed swords with them. We French-Canadians have been treated as cowards, because we have got. The French-Canadians are dull, obedient, sheep-like. That is their mentality. We look up to authority with immense respect, and I am afraid we have become servile. You English are not like that, thank God."

(Gazette, page 4, éd. du 21 nov.)

C'est-à-dire : "Je suis heureux de voir que dans ce cas c'est un Anglais qui est victime. J'ai toujours trouvé les Anglais loyaux et justes, bien que j'aie plusieurs fois croisé le fer avec eux. Nous, Canadiens-français, avons été traités comme des lâches parce que nous avons été des lâches, et nous méritons ce que nous avons maintenant. Les Canadiens-français sont indolents, soumis comme des moutons. C'est leur mentalité. Nous envisageons l'autorité avec un grand respect et je crains que nous ne soyons devenus serviles. Vous, les Anglais, n'êtes pas de cette sorte, grâce à Dieu."

Aux yeux de M. Laverge, les Canadiens-français sont des êtres lâches et serviles. Mais Roberts est un ange, un martyr, un héros!

Quelques Phrases

On pourrait attribuer à M. Laverge le mot fameux de Rochefort : "Il s'est tué en se tirant quelques phrases à travers la tête."

Est-il, leur Chef ?

Le "Farmers' Sun," organe des Fermiers-Unis d'Ontario, publie un article qui démontre une fois de plus la division qui existe au sein du parti progressiste, entièrement composé de fermiers.

Le dernier congrès progressiste, tenu à Winnipeg, dit-il, ne s'est pas choisi un chef de parti, mais tout simplement un chef parlementaire, ce qui est bien différent.

Mais ce que le confrère ne dit pas, c'est la raison pour laquelle les progressistes ne se sont pas choisis un chef de parti pour succéder à l'hon. T. A. Crerar, qui vient de démissionner.

Nous avons à maintes reprises attiré l'attention de nos lecteurs sur des affirmations officielles de la démission chez les progressistes.

On sait qu'il y a maintenant deux clans au sein du parti progressiste fédéral : celui des intransigeants, des radicaux, dirigé par l'ex-Américain Wood, et celui de la modération, imbu des idées de M. Crerar.

Et c'est précisément parce que l'ancien chef entretenait de tels principes de modération qu'il a été forcé, par les chefs véritables du mouvement agraire, MM. Wood et Morrison, d'abandonner son poste de leader du parti.

Sur ce point, la lettre de M. Crerar est catégorique, bien précise ; le député de Marquette mettait les députés progressistes en garde contre le mouvement d'intransigeance poursuivi par MM. Wood et Morrison.

Le dernier congrès progressiste de Winnipeg n'a pas élu de leader de parti par suite de la division prononcée qui existe entre les partisans de Wood et Morrison et ceux qui restent fidèles aux principes de Crerar.

C'est la situation assez intéressante qui caractérisera le groupe agraire, à la prochaine session des Communes : il y aura sans doute des contradictions notoires qui indiqueront dans quel esprit d'instabilité se trouve ce parti de classe.

Le Canada ne veut pas faire cette triste expérience des partis de classes ; personne n'en veut, même les députés progressistes qui mettent l'intérêt du pays avant toute autre chose.

MM. Wood et Morrison continueront sans doute à manoeuvrer à la prochaine session pour se conserver un groupe radical et c'est là que nous verrons plus clairement jusqu'à quel point est prononcée cette division au sein du parti progressiste.

Les Explications de Lloyd George

Dans une lettre reproduite par plusieurs journaux, M. Lloyd George a expliqué les causes, selon lui, de la victoire de M. Bonar Law en Angleterre.

Naturellement, l'incident turc joue un rôle bien secondaire dans ces explications ; et l'ex-premier ministre insiste surtout sur l'état du désarroi où le nouveau gouvernement a trouvé ses adversaires, et la précipitation des élections qui venaient d'avoir lieu.

Il insiste également, — et nous sommes là en présence d'un fait, — sur les chiffres du vote populaire qui ont été donnés aux différents partis.

Il en ressort que le gouvernement Bonar Law n'a reçu que quarante pour cent du vote total, ce qui ne l'empêche pas d'avoir une forte majorité des représentants.

Et naturellement, M. Lloyd George en conclut qu'il ne représente pas le sentiment populaire.

Mais ce résultat est presque inévitable là où il y a des groupes ; le reste des votes est divisé entre les deux factions libérales, le parti ouvrier et quelques indépendants. Le groupe Bonar Law a reçu plus de votes que n'importe lequel des autres groupes pris séparément.

En somme, la lettre de Lloyd George n'a d'autre importance que de devenir une sorte de plaidoyer en faveur d'un nouveau système électif, soit de représentation proportionnelle ou de vote alternatif. Et il ne serait pas le premier à demander un tel changement.

Mais en admettant le système électoral actuel, on ne peut prétendre que M. Bonar Law n'a pas reçu un mandat des électeurs anglais.

Et de toute façon, il serait puéril de ne pas admettre que la défaite de Lloyd George et de ses collègues a été complète ; car de ce côté, même le vote populaire a été écrasant.

Faisant de la politique d'avenir, et nous indiquant qu'il a bien l'intention de tenter de réorganiser son parti, l'ex-premier ministre essaie de jeter une inquiétude au sein du parti au pouvoir en insinuant qu'un semblable résultat pourrait fort bien se produire en faveur des ouvriers aux prochaines élections.

Tout ce long plaidoyer se résume à jeter un voile sur sa propre défaite en dirigeant ailleurs l'attention et à préparer une nouvelle coalition en tendant d'effrayer ses adversaires au pouvoir par la menace ouvrière.

Que l'on refasse le système électoral et qu'on le perfectionne, ce doit être le désir de tout bon citoyen dans tous les pays. Mais la politique de Lloyd George a subi une défaite absolue, qu'aucune spéieuse explication n'arrivera à masquer.

Une Force Morale

Les gouvernements reconnaissent tous que le Vatican représente la plus haute autorité morale, et ils sont soucieux d'établir avec lui des relations diplomatiques.

Même aux yeux des incroyants, la force religieuse paraît un levier puissant de civilisation.

Les Bourses

Il faut encourager les jeunes talents et leur fournir l'occasion de se développer.

En créant des bourses, qui leur permettent d'aller étudier en Europe, l'hon. M. David fait une oeuvre utile et progressive.

France-Canada

Les deux représentants du Canada à l'Assemblée de la ligne des nations, les honorables Fielding et Lapointe, n'auront pas perdu leur temps durant leur séjour en Europe.

En plus de leur action à la ligue des nations, tous deux se sont particulièrement préoccupés de l'élaboration d'un traité commercial entre le Canada et la France, tout comme nous avions avant la guerre.

Nous avons à plusieurs reprises traité cette question ici ; nous avons démontré tous les avantages qui résulteraient pour notre commerce de la signature d'un traité commercial entre la France et le Canada.

Ces avantages sont bien connus pour en avoir bénéficié et il ne nous est pas nécessaire d'insister beaucoup sur ce côté.

Nous pouvons échanger un grand nombre de nos produits naturels ou manufacturés avec la France ; notre commerce se développerait d'une façon notable et le pays entier en retirerait des profits appréciables.

C'est dans ce but que les honorables MM. Fielding et Lapointe ont rencontré, plusieurs fois, les représentants de la France et leurs entrevues ont eu apparemment beaucoup de succès.

Le ministère des Affaires étrangères de France vient précisément d'annoncer que les considérations générales, les grandes lignes de ce traité commercial sont arrêtées et que d'ici quelques jours, le traité définitif sera prêt pour être ratifié par les deux pays.

Si le Canada veut sortir de l'impasse dans laquelle il se trouve depuis la guerre, il lui faut nécessairement développer son commerce d'exportation qui alimentera ses industries.

Nous avons donc besoin de nouveaux marchés et c'est ce qu'a compris le gouvernement King en donnant comme mission aux honorables Fielding et Lapointe de conclure un traité commercial avec la France et en demandant également la même chose à l'honorable M. Robb qui est actuellement en Australie.

La guerre a été suivie d'une grande dépression dans le monde entier ; nous en avons ressenti les durs effets au Canada par la diminution considérable du volume de nos exportations.

C'est afin de remédier à cette situation difficile que le gouvernement King cherche de nouveaux marchés pour le Canada.

Nous avons raison de croire que d'ici quelques mois, nous aurons remarqué une grande amélioration dans notre commerce. Nous pourrions alors envisager l'avenir avec plus de confiance.

A ne pas oublier

Il ne faudra pas oublier les paroles que M. Armand Laverge a prononcées à l'auditoire anglais du Monument National, lundi, le 20 novembre, en parlant de la race canadienne-française.

Nous tenons à remettre ces paroles sous les yeux de nos lecteurs :

"I am glad that an English Canadian is the victim in this case. I have always found the English loyal and fair, although I have often crossed swords with them. We French-Canadians have been treated as cowards, because we have been cowardly, and we deserved what we have got. The French-Canadians are dull, obedient, sheep-like. That is their mentality. We look up to the authority with immense respect, and I am afraid we have become servile. You English are not like that, thank God."

(Gazette, page 4, éd. du 21 novembre.)

C'est-à-dire :

"Je suis heureux de voir que dans ce cas c'est un Anglais qui est victime. J'ai toujours trouvé les Anglais loyaux et justes, bien que j'aie plusieurs fois croisé le fer avec eux. Nous, Canadiens-français, avons été traités comme des lâches, parce que nous avons été des lâches, et nous méritons ce que nous avons maintenant. Les Canadiens-français sont indolents, soumis comme des moutons. C'est leur mentalité. Nous envisageons l'autorité avec un grand respect et je crains que nous ne soyons devenus serviles. Vous, les Anglais, n'êtes pas de cette sorte, grâce à Dieu."

Un Excellent Article

Dans un remarquable article sur la politique européenne, notre confrère le "Herald," en un excellent esprit d'impartialité, note que la politique de Lloyd George a fait faillite sur le continent, et que sa défaite, en son propre pays, n'a fait que suivre celle qu'il était à subir en Europe.

Il analyse les causes de la faillite, notamment vis-à-vis de la Russie d'abord, puis de la France. Et il admet qu'à l'heure actuelle c'est M. Poincaré qui est la figure dominante, et la politique française qui conduit au premier rang.

Cet article, intéressant à plus d'un point de vue, témoigne de l'excellente mentalité qui anime le confrère et mérite qu'on le signale.

La Revanche

Les Allemands préparent-ils déjà la revanche? Grave question ; mais il est un moyen assuré de l'empêcher, pour des années à venir.

Et c'est d'exiger scrupuleusement qu'ils fassent honneur aux réparations et aux obligations du traité de Versailles ; ce sera autant de versé aux Alliés et d'enlevé à la revanche.

Légalité et Médecine

La question de la légalité médicale est l'une des plus vives de toute la jurisprudence ; et dans tous les pays on y accorde une étude constante.

Elle est aux sources mêmes du droit criminel et des pénalités qui en découlent.

Pour l'Instruction Publique

Les octrois versés par le gouvernement pour le développement de l'Instruction publique dans notre province indiquent, cette année, une augmentation de \$445,200 sur ceux de l'année dernière.

On a remarqué, dans le discours du budget, que le gouvernement appropriait \$2,240,522 pour l'Instruction publique. L'an dernier, les octrois étaient de \$1,795,322.

Ces chiffres contrastent avec honneur pour le qui n'étaient que de \$447,650 : c'est-à-dire qu'en gouvernement Taschereau avec ceux de 1897-98 une seule année la seule augmentation est aussi forte que le montant total sous l'ancien régime.

La cause de l'Instruction publique a toujours été l'une des principales sources d'activité pour le gouvernement actuel ; chaque année nous voyons les subsides pour l'Instruction augmenter de façon notable.

Le gouvernement Taschereau a toujours porté une attention particulière à l'enseignement primaire dans les campagnes. Autrefois, cet enseignement se résumait à très peu de chose : aujourd'hui le gouvernement a construit des écoles dans presque tous les villages.

Pour cet item seul on remarque une augmentation de \$125,000 dans les octrois annoncés par le trésorier provincial. De plus, le ministère de l'hon. Athanas David accordera cette année une somme additionnelle de \$50,000 pour ce qu'on appelle les municipalités pauvres.

L'octroi aux collèges classiques est augmenté, en tout, de \$171,000.

Voilà certainement des chiffres qui démontrent clairement tout le souci que le gouvernement porte à la question de l'Instruction publique dans notre province.

Avant l'avènement du gouvernement libéral, l'Instruction publique dans Québec, comme le démontrent les octrois annuels, n'aurait pas beaucoup attiré l'attention des administrateurs dont le laisser-aller était lamentable.

Aujourd'hui, grâce à l'intérêt que porte le gouvernement libéral à l'Instruction publique, nous avons vu les écoles se construire dans tous les coins de la province ; les jeunes fils de nos cultivateurs peuvent s'instruire facilement.

Le gouvernement prend aussi un soin particulier des instituteurs et institutrices ; et dans les octrois qui ont été annoncés pour cette année, il a augmenté sa contribution au fonds des instituteurs de \$20,000.

Nous devons donc louer ce gouvernement pour tout ce qu'il fait dans le domaine de l'Instruction publique. Car ce sera l'un de ses plus beaux titres de gloire.

Le Trio

On se chamaille dans les rangs de l'opposition à Québec et chaque jour les échos de la querelle nous parviennent.

Ils ne sont pourtant pas très nombreux les oppositionnistes ; et il semble qu'ils devraient pouvoir s'entendre sur un programme commun.

Si l'on met à part les deux députés anglais qui n'ont jamais entretenu une alliance bien étroite avec M. Sauvé, il ne reste plus que les trois mousquetaires, c'est-à-dire le chef de l'opposition lui-même et les députés de Laval et de Joliette.

Quand on n'est que trois, on devrait facilement se mettre d'accord. Mais apparemment ces trois députés n'ont pas une grande confiance réciproque et l'ardeur qu'ils mettent à dénoncer le gouvernement, quand ils parlent en public, n'est rien à côté de celle qu'ils dépensent à discuter entre eux.

Quand M. Sauvé se réclame du support populaire, cela se résume à ces deux acolytes élus par accident dans leur comté respectif, et qui rien ne réunit, si ce n'est leur opposition au gouvernement.

Tandis que l'opinion publique, dans les autres provinces et même aux Etats-Unis, félicite la province de Québec de ses lois sages et modérées et que notre état financier nous vaut d'être cité favorablement sur les marchés monétaires, c'est ce trio qui est chargé de dénoncer notre politique provinciale et d'en faire la critique.

On ne peut trop leur en vouloir car ils sont dans leur rôle ; et principalement M. Sauvé qui occupe une position officielle.

L'Industrie Laitière

Le gouvernement de Québec encourage de toutes ses forces l'industrie agricole, et en particulier celle des produits laitiers qui a pris une si grande importance en ces dernières années.

Les succès remportés par les nôtres aux récentes expositions interprovinciales prouvent que ce travail a su être efficace.

L'Enseignement

Le gouvernement de la province de Québec débourse annuellement au-delà de deux millions (exactement \$2,240,000) pour l'Instruction publique.

Ces chiffres se sont accrûs rapidement en ces dernières années, grâce aux énormes surplus de notre bilan provincial.

Plutôt que d'Emprunter...

Montréal est une ville où la taxe foncière est moindre par rapport à son importance que la plupart des grandes villes. Notre administration fait un effort louable pour équilibrer le budget sans ajouter à cette taxe.

Mais si elle n'y arrivait pas, il vaudrait mieux user de ce procédé plutôt que d'emprunter encore.

UN ADVERSAIRE

IRREDUCTIBLE DE LA GUERRE

Eugène Debs, le leader socialiste américain, a parlé hier à Chicago

(Dépêche de la Presse Associée) Chicago, 26. — Eugène Debs, chef du parti socialiste aux Etats-Unis, a fait ici aujourd'hui son premier discours en public depuis qu'il est sorti du pénitencier d'Atlanta et a reçu une ovation qui l'a empêché pendant plus d'une heure de commencer sa conférence.

Des centaines de personnes restent des heures entières à l'extérieur devant la salle après que les gardiens eurent limité l'auditoire à 4,000 personnes.

Jean Longuet, le socialiste français, en l'honneur duquel l'assemblée avait lieu, fut relégué dans l'ombre par la démonstration faite à Debs. D'énormes paniers de roses rouges, arborés de rubans rouges furent offerts à Debs par ses admirateurs et après l'assemblée, le comité socialiste national fut obligé de cacher Debs dans une petite salle du comté pendant près d'une heure pour l'empêcher d'être enlevé par la foule qui attendait à l'extérieur. Avec des larmes coulant le long de ses joues, Debs supplia le comité de le laisser sortir et de serrer les mains qui se tendaient vers lui et il réussit même à un moment donné à se faufiler jusqu'à l'estrade en dépit des protestations de ses amis qui craignaient de voir ses forces l'abandonner.

"Je ne fais que me remettre des effets d'un discours que j'ai prononcé il y a presque quatre ans", déclara Debs à son auditoire. C'est un record en fait de discours. J'ai fini commencé à Canton, Ohio, et j'ai fini au pénitencier d'Atlanta.

"Mais je ne regrette rien. Je me suis opposé à la guerre et je m'y oppose encore. Je n'irais sur l'ordre d'aucun pays capitaliste sur terre. J'aurais sauvé la vie à soixante mille jeunes gens qui sont morts sur les champs de bataille de France pour créer 30,000 millions de nouveaux dollars de papier. J'ai parlé à Canton en toute conviction et après tout, une reine de dix années est bien légère pour avoir sa propre opinion aux Etats-Unis."

Faisant semblant d'ignorer la lutte entreprise par les chefs du parti socialiste contre les I.W.W., le communisme et les Soviets de Russie, Debs se clamant un citoyen du monde, les plaça tous trois au rang de "défenseurs de la liberté de la parole."

"La guerre, dit-il, a produit quelque chose de bon, que les classes dirigeantes ne s'attendaient pas à voir. C'est la République soviétique."

Une fausse rumeur au sujet de Childers

(Cable de la Presse Associée) Londres, 26. — Le bureau des colonies a nié cet après-midi qu'Erskine Childers eût été envoyé par le gouvernement provisoire de l'Etat Libre d'Irlande dans l'île Ascension, dans le sud de l'Atlantique, comme le veut une rumeur qui a circulé dans Belfast. On refuse de dire toutefois où Childers a été détenu.

On croit que le nom "d'île Ascension" a été confondu avec celui d'une des îles situées près de la côte irlandaise où le gouvernement de l'Etat Libre a installé un camp de détention.

Le Ku Klux Klan va recruter au Canada

(Dépêche de la Presse Associée) New-York, 26. — Selon le Rev. Oscar Hayward, le grand désir des officiers du Ku-Klux-Klan est de l'établir internationalement dans le but d'une plus grande protection pour la race des gentils, la race blanche. C'est au moins ce qu'a déclaré M. Hayward au représentant du "New-York Times", aujourd'hui.

Actuellement, n'y peut entrer que le citoyen américain et de race blanche, mais M. Hayward a déclaré que l'organisation allait s'étendre en Canada aussitôt que le pourraient les officiers de l'organisation. M. Hayward déclare que durant les quatre derniers jours de conférences à ce sujet en Pennsylvanie, 500 Canadiens et Anglais ont fait application.

Sir H. Thornton attendu à Ottawa

(Dépêche de la Presse Associée) Ottawa, 26. — Sir Henry Thornton doit arriver ici au commencement de la semaine pour entrer immédiatement dans ses fonctions de président et de général du Réseau National. Sir Henry s'est embarqué et il doit être à son poste le premier décembre. Des bureaux temporaires lui ont été aménagés à Ottawa, bureaux qu'il occupera jusqu'à ce que le bureau des directeurs ait situé les quartiers généraux du réseau.

Ils s'opposeront au bill des transports

(Dépêche de la Presse Associée) Washington, 26. — A un caucus des députés démocrates tenu ce soir il a été décidé de voter en bloc contre le bill des compagnies de transport maritime, mais le représentant O'Connor, de la Louisiane, a déclaré par la suite qu'il n'était pas lié par la décision de son parti.

Referendum dans Missisquoi

(Dépêche de la Presse Associée) Québec, 26. — La Gazette officielle de Québec annonce qu'il y aura un referendum pour ou contre la révocation de la loi Scott dans le comté de Missisquoi, le 14 décembre.

M. Edwin Currie est officier-rapporteur et il proclamera le résultat le 23 décembre au Palais de Justice de Berford.

M. Morgan revient

(Cable de la Presse Associée) Londres, 26. — M. Pierpont Morgan était au nombre des passagers de l'"Adriatic" qui est parti hier de Liverpool pour New-York. Il était accompagné de Mme Morgan.

L'INCENDIE DE L'UNIVERSITE DES RODEURS NOCTURNES ONT ETE VUS A L'UNIVERSITE

C'est ce que déclarent deux ouvriers qui disent avoir aperçu les individus en question dans l'escalier de sauvetage de l'université et dans la cour d'arrière, le 9 novembre dernier.

La Commission des incendies qui avait entendu lundi, au sujet de l'incendie de l'Université de Montréal, les témoignages des professeurs et des préparateurs opérant dans les salles condamnées, a de nouveau entendu, hier après-midi, d'autres dépositions intéressantes au sujet de ce malheureux sinistre. A leur tour, les membres du personnel de propriété de l'Université ont été appelés à donner tous les renseignements qui pourraient apporter quelque lumière à l'ignorance où l'on se trouve encore quant aux causes du feu.

Mais les renseignements les plus importants ont été fournis, sans contredit, par les deux frères Lamy, Joseph et Pierre, deux ouvriers électriciens qui travaillaient, quelques jours avant l'incendie, aux réparations de la chapelle Notre-Dame-de-Lourdes, voisine de l'Université.

Selon Joseph Lamy, il avait travaillé avec son frère Pierre dans l'église en question, jeudi soir, le 9 novembre, à 9 h. 45, ils avaient quitté le travail, leurs outils et étaient sortis pour reprendre le chemin de la maison. Leur auto était non loin de là et ils se préparaient à monter dans leur voiture, lorsqu'ils remarquèrent des va-et-vient inhabituels autour de l'Université. Ils aperçurent alors deux hommes dans l'escalier de sauvetage de l'édifice, un autre individu, au rez-de-chaussée, qui projetait le faisceau lumineux d'une lampe portable électrique dans les fenêtres de l'édifice, dans celles qui donnaient sur la cour d'arrière où se trouvait le porteur de la lampe.

Ces deux hommes, qui se trouvaient dans les allées étroites des trois hommes, Joseph Lamy et son frère ne virent pas immédiatement un quatrième individu qui faisait les cent pas sur le trottoir de la rue Notre-Dame-de-Lourdes, vis-à-vis de la partie arrière de l'Université. Mais le type s'étant trop rapproché, dans son va-et-vient, de l'auto où se trouvaient les frères Lamy, ces derniers s'aperçurent soudain et remarquèrent aussitôt qu'il faisait immédiatement son chapeau sur sa tête, dans l'intention bien évidente de ne pas être reconnu.

Au commissaire Ritchie qui demandait à Joseph Lamy pourquoi lui ou son frère n'avaient pas immédiatement averti la police ou le gardien de l'Université, il répondit que ce n'était pas leur rôle.

UN HANGAR A FOIN EST DETRUIT A LA MONTREAL STOCK YARDS

Deux cents tonnes de foin et deux wagons à marchandises sont détruits par un incendie qui se déclare dans le hangar occupé par la compagnie, rue Bridge.—Deux alarmes.

Deux cents tonnes de foin ont été détruites ou endommagées, deux wagons à marchandises ont été légèrement brûlés et des dommages considérables ont été causés à un hangar à foin qui fut partiellement détruit, lorsqu'un incendie se déclara à 7 heures 55 hier soir dans les cours de la Montreal Stock Yards Company Limited.

Les dommages sont estimés à au moins de \$3,000 par M. Tansey, gérant de la compagnie, qui a visité les lieux hier soir durant l'incendie. Le hangar appartenait au chemin de fer Grand Tronc, tandis que le foin était la propriété de la Montreal Stock Yards.

Les flammes se propagèrent avec une si grande rapidité, qu'à l'arrivée des pompiers de la division de la Pointe-St-Charles, sous le commandement du Chef de District Gauthier, celui-ci fit donner un second appel pour les pompiers. Le Chef Chevalier, le sous-chef St-Pierre, les chefs de districts Doolan, Caszon, Boucher, et les hommes des chars portés des districts environnants répondirent.

DEUX MORTS SUBITES DANS DES CIRCONSTANCES PARTICULIERES

Un des patients est découvert mourant dans une chambre de toilette tandis que l'autre expire dans un taxi, comme on le transportait chez un parent. — L'absence anormale du pensionnaire avait inquiété la maîtresse du logis.

Deux morts subites, dont l'une prête à des conjectures assez étranges, ont marqué cette fin de semaine. Suivant les médecins qui ont été appelés auprès des deux malades, l'un a succombé à une maladie de cœur et l'autre aux drogues, aux dires du médecin qui a prodigué les soins au mourant.

Le premier cas est celui d'Éloi Bigras, 41 ans, domicilié à 95 Sainte-Catherine est, où il avait sa chambre. Il est décédé, hier matin, à 8 heures.

La maison où Bigras demeurait est tenue par Mme C. Pelletier. Il s'écroula inopinément dans la nuit de samedi à dimanche, et c'est la maîtresse de maison avec deux autres femmes qui l'ont découvert mourant. Le Dr J. H. Legendre, 1826 Boulevard Saint-Laurent, appelé auprès du mourant, a déclaré que Bigras avait succombé à un empoisonnement par la cocaïne ou la morphine.

Bigras est revenu chez lui samedi soir vers 10 heures. Il paraissait en bonne santé d'après les assistants avec lesquels il vécut jusqu'à onze heures, alors qu'il s'absenta pour se rendre à la chambre de toilette. Personne ne s'en préoccupa tout d'abord, mais vers une heure et demie du matin, comme son absence se prolongeait, Mme Pelletier fit part de son inquiétude à deux autres pensionnaires, Mme Gagnon et Benoît, et tou-

SIR WILFRID LAURIER ET LES PRINCIPES LIBERAUX

Belle conférence de l'honorable Walter Mitchell, M.P., devant le Club des Femmes Libérales de Westmont. — Laurier créateur et défenseur des vrais principes du libéralisme canadien. — M. Paul Mercier, M.P., le prochain conférencier.

Le libéralisme canadien, tel que défini, mis en pratique et érigé en doctrine politique par Sir Wilfrid Laurier, tel était le sujet de l'intéressante causerie donnée hier par l'honorable Walter Mitchell au Club Libéral des Femmes de Westmont. Il y avait une nombreuse assistance et l'assemblée était présidée par Mme W. G. Shepperd, présidente du club, ayant à ses côtés Mmes C. Lebeuf, vice-présidente; J. Archibald, trésorière; M. A. Pheasant, secrétaire; C. Rinfret, A. R. McMaster, E. Hoffman, E. Daoust, Allan Smith, S. W. Jacobs, M. Sheridan, C. Taylor, W. B. Matthews et Mlle A. Gravel.

Le député de St-Antoine est présenté par la présidente et il fait des félicitations aux dames de Westmont pour avoir si bien réussi dans l'organisation de leur club. Il a été difficile d'avoir un mouvement libéral dans ce château-fort conservateur, mais le mouvement a pris corps et ses résultats se font déjà voir. Il suffira de continuer l'œuvre si bien commencée.

Le conférencier dit que, pour parler du libéralisme, sujet qu'il a choisi, il lui faut pour ainsi dire faire l'histoire de Laurier qui, à son sens, est le véritable créateur et fondateur du libéralisme canadien, du libéralisme tel qu'il est compris et mis en pratique par le chef actuel du parti, de celui qui embrasse toutes les classes de la société. La première manifestation des sentiments de Laurier a eu lieu lors de son premier discours à la législature de Québec. C'était le plus jeune député de la Chambre, il avait à peine trente ans, mais ce premier discours le marque déjà comme le futur grand homme d'Etat. Le conférencier cite cette phrase comme typique de l'esprit de Laurier:

"Trois années respectifs étaient ennemis et se sont fait une guerre sanglante pendant des siècles, mais nous, leurs descendants, unis sous un même drapeau, n'avons pas d'autre lutte à faire que celle d'une émulation générale pour exceller chacun dans le commerce et l'industrie, dans la science et dans les arts de la paix."

Dans son premier discours il prônait qu'on ne peut fabriquer meilleur marché dans la province de Québec que nulle part sur le continent américain, qu'on pouvait arrêter l'exode des nôtres vers les États-Unis en créant une industrie canadienne-française. Il demandait des vues plus larges, plus généreuses et il ajoutait: "Tout se touche et se lie, législation, commerce, industrie, sciences, arts, lettres; tous forment partie du même corps, le corps social. Quand l'un des membres souffre le corps entier est affecté; quand un abus se produit quelque part tout le corps est plus ou moins paralysé; quand plus ailleurs on ne fait pas ce qui devrait être fait l'ordre normal des choses se trouve changé."

Trois ans plus tard, M. Laurier avait quitté Québec pour Ottawa et son succès y fut plus grand encore que dans la vieille capitale. Un commentateur de son premier discours à la Chambre des Communes dit que peu ou aucun orateur de langue anglaise ne pouvait l'égaliser.

A Ottawa M. Laurier expose ses principes qu'il base sur la constitution et il tente tout de suite de remédier au mal causé au parti libéral par quelques extrémistes de la province de Québec, en faisant observer que le libéral des Canadiens n'était par le parti libéral de France, ne lui ressemblait nullement, mais était un concept copié sur le parti libéral anglais.

Notre libéralisme est constitutionnel et ses principes sont ceux de l'union et de la concorde pour tous, quels qu'ils soient.

Le conférencier rappelle ensuite le fameux discours prononcé par Laurier le 26 juin 1877 devant les membres du club libéral canadien de Québec. Il était allé là, en plein centre de la province de Québec pour discuter une question pointée par l'écrou de dangers à cause des sentiments religieux du peuple de la province. Il avait en son compte de ce discours de race et de religion qui se succédaient fortement et son attitude devant ce grand peuple ne se démentait pas au Canada tout entier, car il était chef reconnu du parti libéral de Québec. Il débuta courageusement en disant: "Je suis au milieu d'un grand nombre de mes compatriotes, le parti libéral est composé de gens aux doctrines diverses, aux opinions diverses et cherchant délibérément la révolution. Je suis aussi au milieu de certains autres le parti libéral est composé de gens aux intentions droites, mais qui sont méconnaissables les uns envers les autres. Enfin, je suis au milieu d'une autre partie de la population, et non la moins considérable, le libéralisme est une nouvelle forme de péché, une hérésie portant avec elle sa propre condamnation."

Il a ensuite réfuté les jugements portés contre le libéralisme en expliquant ses principes, puis il parla des réformes obtenues par le libéralisme en Angleterre, faisant une histoire du libéralisme anglais et des bienfaits rendus par lui à tout le peuple de la Grande-Bretagne.

Qu'est-ce de plus grand, dit-il, que l'histoire du parti libéral anglais au cours de ce siècle? Tout d'abord nous voyons la grande figure de Fox, le grand orateur, épousant la cause des opprimés. Un peu plus tard, vient O'Connell, demandant et obtenant pour ses coreligionnaires les droits et privilèges des sujets anglais. Il est

marqué par l'ordre de conduire le patient sans faute à la demeure d'un de ses frères, 360 rue Amherst. C'est de là qu'on manda un taxi Davidson, conduit par Roméo Parent, 109 Châteauguay, son frère Donat, et un ami, Joseph Pilet, prirent place dans le taxi. Quand ils parvinrent rue Amherst, le patient ne donnait plus aucun signe de vie. Le médecin qui arriva quelques minutes après, déclara que le patient était mort.

Girard est décédé vers 4 heures 50 hier après-midi. Il était venu de Lowell, Mass., pour visiter des parents et en même temps pour suivre un traitement. On croit qu'il a succombé à une maladie de cœur.

D'après les renseignements obtenus par le lieutenant Leduc, du poste No. 3, Girard, qui est le malade, devait entrer à l'hôpital dans quelques jours. Il était allé, dimanche, visiter des parents à 220 Carleton. Il s'est senti subitement indisposé, et l'on a mandé le Dr J. O. A. Archambault, 1801 Notre-Dame est, qui a

UN VIEILLARD EST ECRASE A MORT PAR UN AUTO-CAMION

Un balayeur est renversé et écrasé par un camion-automobile sur la rue St-Maurice, mardi, et meurt, hier, à l'hôpital Western. — Un enfant meurt ébouillanté. — M. E. Paquette est blessé par un auto, hier matin.

Martin Cain, âgé de 58 ans, habitant 222 rue William, est mort hier matin, à l'hôpital Western, des suites de blessures internes qu'il a reçues alors qu'il fut écrasé par un camion-automobile, rue St-Maurice, mardi dernier.

Cain, qui était employé par la ville à balayer les rues, travaillait rue St-Maurice, près de la rue de la Nationale Brewery, lorsqu'un camion-automobile, conduit par Henri Boucher, de 814 rue Brodeur, sortit de la rue. Cain ne vit pas le lourd véhicule à temps, et le chauffeur ne vit pas le balayeur avant l'accident.

Martin fut écrasé par la lourde voiture et des passants crièrent au chauffeur qui s'étonna. L'on transporta la victime à l'intérieur de l'établissement et l'on manda une ambulance de l'hôpital Western. Martin avait souffert de sérieuses blessures internes dont il mourut.

ÉBOUILLANTE A MORT
Ivan Giles Moquin, un bébé de 6 mois, est mort, hier matin, de brûlures souffertes il y a trois semaines, lorsque son père renversa sur lui de l'eau contenue dans une bouilloire lorsque l'un des autres enfants se frappa sur lui en courant dans la cuisine. L'assistant-coroner Price a rendu un verdict de mort accidentelle, hier.

D'après le témoignage donné par le père, il se dirigeait vers la table de cuisine avec une bouilloire à patates

75 rue Christophe-Colomb, a été légrement blessé à 8.20 heures hier matin

alors qu'il descendait du tramway, vis-à-vis le palais de justice, rue Notre-Dame.

D'après les renseignements fournis par le constable Girard, du trafic, M. Paquette sauta d'un tramway Notre-Dame qui allait vers l'est avant que le tram ne fut arrêté. Il fut frappé par un automobile conduit par A. G. Scott, de 378 rue Papineau.

MAXILLAIRE FRACASSE
Henry Hammond, 39 ans, habitant 109 rue Wolfe a eu le maxillaire droit fracturé à 9 heures hier matin lorsqu'il fut frappé à la figure par un croche alors qu'il était au travail sur le vapeur Kiribane Head. Il fut transporté à l'hôpital Général où son état n'est pas considéré comme sérieux.

Hammond d'après les informations fournies par le constable Royer, du Havre travaillait sur le pont du navire lorsqu'un crochet qui était suspendu au bout d'un câble oscilla dans sa direction et le frappa à la figure.

Les taux de transport resteront les mêmes
(Dépêche de la Presse Canadienne)
Ottawa, 27 — La Commission des Chemins de Fer a rejeté la demande du Conseil National des Crémiers qui demandait une diminution de 20 p. c. sur les taux de transport de la crème sur les chemins de fer, pour revenir à l'ancien tarif. Le Conseil National des Crémiers avait fait appel aux Commissaires des chemins de fer lorsque les taux avaient été augmentés et leur appel n'avait pas été entendu, ils s'adressèrent alors au Conseil Privé. Le Conseil Privé renvoya la cause encore aux Commissaires des chemins de fer, qui ont refusé d'accéder à cette demande, comme on l'a dit plus haut. Cette réduction de taux de viande s'appliquait aussi aux fruits, légumes et poisson.



A part les petites maladies comme la roséole, la rougeole, la picote volante, etc., que tous les enfants ont, lorsqu'un enfant est malade, ce sont presque toujours ses intestins qui font défaut. L'EAU SALINE PURGATIVE "CODEX", facile à prendre, est le remède naturel pour tous ces petits états. Quel que soit leur âge, donnez-leur-en souvent et vous verrez leur santé s'améliorer, la constipation disparaissant.

L'EAU SALINE PURGATIVE "CODEX" est également le laxatif par excellence à recommander aux adultes dont la digestion est laborieuse et les intestins paresseux. 25 sous la bouteille.

L'AGENCE LEVOLIER. GEO. MORTIMER & CO., 482, rue St-Paul Ouest, Montréal. 212 Milk Street, Boston, Mass.

M. AUGUSTE SIMARD, 336 rue St-Luc, Québec

SE GUERIT DE MAUX DE REINS EN PRENANT LES PILULES MORO

POUR LES HOMMES

Rares sont les hommes qui ne souffrent pas de maux de reins. Presque tous, de temps à autre, ont des douleurs de dos; quelques-uns souffrent beaucoup, d'autres moins; quelques-uns ont des douleurs continuelles et d'autres n'ont que des attaques passagères qui les harassent, les énuient, mais ne semblent pas sérieuses. De graves résultats découlent cependant de l'indifférence avec laquelle on traite ces symptômes.

Les PILULES MORO pour les HOMMES guérissent les maladies de reins depuis le mal de dos ordinaire jusqu'aux symptômes les plus prononcés. Elles ont guéri M. Auguste Simard. Lisez ce qu'il dit de leurs merveilleux effets:



M. AUGUSTE SIMARD, 336, rue Saint-Luc, Québec.

Des matériaux pour les régions dévastées
Les livraisons de matériaux de construction, conformément à l'entente entre M. et M. St-James, représentant l'Allemagne, et le comité de Libération, représenté par le Canada, se poursuivent sans interruption. Des centaines de wagons chargés de matériaux de ciment de bois et autres matériaux, sont envoyés chaque semaine dans les régions dévastées de la France.

Sept forçats sont réintégrés en prison
Sept des quinze forçats qui se sont évadés de la prison d'États-Unis ont été capturés. Trois ont été trouvés cachés dans une brasserie abandonnée à quatre miles de la prison et les quatre autres avaient cherché refuge dans la cave d'un remorqueur échoué au lac Parage.

Le sénateur Proudfoot en danger de mort
Le sénateur Proudfoot souffre d'appendicite.

LE BUT REEL DU VOYAGE DE CLEMENCEAU

Il cherche à attirer les Etats-Unis à la conférence de Lausanne

LA QUESTION D'ORIENT

Le Tigre répète hier à Boston que l'Amérique seule peut la régler

(Dépêche de la Presse Associée) Boston, 24. — Son sang bouillonnant dans ses veines, le Tigre de France est passé aujourd'hui de l'abstrait au concret, a répondu en phrases hachées aux critiques venant de Washington et a déclaré que la véritable raison qui l'avait fait venir en Amérique était de chercher à attirer les Etats-Unis à la conférence de Lausanne pour le règlement de la crise du Levant.

Parlant au temple Trémont, Clemenceau a dit : "Il se tient en ce moment à Lausanne une conférence dans laquelle l'Angleterre et la France sont supposées d'accord avec l'Italie, mais au cours de laquelle des difficultés peuvent surgir. Que les Américains y aillent et disent : Bonjour, Messieurs, y a-t-il un siège pour nous ? Et on leur en donnera un tout de suite."

"Les circonstances n'ont jamais été plus favorables. Allez-y et vous serez confrontés avec la question orientale qui trouble le monde depuis 500 ans. Vous ferez plus, vous la réglerez, parce que vous êtes en mesure de la faire, parce que la présence des Américains en Europe montrera de nouveau à l'Allemagne que le monde ne peut pas dépasser certaines limites et ne peut pas tout le monde comprendre qu'il existe une puissance morale et matérielle qui va prendre possession du monde, non pas pour le dominer, mais pour l'affranchir."

"Laissez-moi conclure en disant : "Unissons-nous, soyons bons, Soyons libres." L'ancien président du Conseil a déclaré que son père et lui avaient été emprisonnés pour leurs tendances antimilitaristes et que ce ne fut qu'après l'occupation de l'Alsace-Lorraine par les Allemands qu'ils réalisèrent le besoin de se tenir prêts.

"Je ne suis nul partisan de la guerre", a-t-il déclaré. "C'est un horrible chose. Je crois qu'on devrait éviter toutes les fois que cela est possible."

"Est-ce du militarisme que d'avoir sauvé le monde entier... parce que nos hommes ont dû se sacrifier et que nous l'avons sacrifiés en attendant votre arrivée ?" demanda-t-il. Il a déclaré que la France aurait commencé à désarmer aussitôt après la guerre si l'Angleterre et les Etats-Unis avaient tenu les promesses qu'ils avaient faites à Versailles.

Le Tigre affirma de nouveau que l'Allemagne s'armait et se préparait, avec la Russie et la Turquie pour une nouvelle guerre.

"Bortant un papier de sa poche, il lut : "En 1921, les Etats-Unis d'Amérique ont dépensé \$1,775,000,000 pour des fins militaires. La même année, la France n'a dépensé que \$435,000,000."

"Maintenant, lequel de ces deux pays est militariste ?" a-t-il demandé.

Terrible tempête sur le lac Onéida

(Dépêche de la Presse Associée) Syracuse, 24. — Deux personnes ont péri en vie, quatre chalands chargés de blé ont coulé et quatre autres ont été jetés à la côte, à Verona, Bocha, à la suite d'une tempête qui s'est élevée subitement sur le lac Onéida, aujourd'hui. Les victimes sont : James Specht, de Tonawanda, et George Gros, de Miami.

Les chalands faisaient partie de deux trains de onze chalands chaque sous la conduite du capitaine Edward Thurston, de New-York et faisaient route de New-York vers Buffalo lorsqu'ils furent pris dans une tempête qui souleva des vagues de quinze pieds de hauteur. Le vent soufflant à une vitesse terrible était accompagné de neige. Le capitaine Thurston a déclaré que depuis quarante ans qu'il navigue sur les lacs, il n'a jamais vu une tempête aussi violente.

On estime à \$200,000 la valeur du grain transporté par les chalands qui ont fait naufrage.

Les importations américaines diminuent

(Dépêche de la Presse Associée) Ottawa, 23. — Un rapport publié par le bureau fédéral des Statistiques, donnant les chiffres comparatifs pour les deux mois terminés le 21 octobre dernier et ceux de la période correspondante de l'année dernière et de 1920, donne une idée de la diminution de l'importation des produits américains au Canada. Ce rapport révèle le fait que la valeur des importations des Etats-Unis a subi, durant l'année terminée le 31 octobre, une diminution de \$115,272,742 sur les douze mois précédents et de \$330,012,874 sur la période correspondante de 1920.

Les importations totales de tous les pays au Canada durant les douze mois terminés le 31 octobre 1922, s'élevaient à \$749,261,771, soit une diminution de \$119,448,391 sur les chiffres de la période précédente, alors que les importations au Canada s'élevaient à \$559,710,162.

Il est à remarquer que la diminution de la valeur des importations des Etats-Unis est à elle seule responsable de presque toute la diminution enregistrée dans la valeur totale des importations de tous les pays. Les importations de l'étranger, c'est-à-dire les importations des pays autres que les Etats-Unis, ont subi une diminution de \$115,272,742 sur les douze mois précédents et de \$330,012,874 sur la période correspondante de 1920.

Les importations totales de tous les pays au Canada durant les douze mois terminés le 31 octobre 1922, s'élevaient à \$749,261,771, soit une diminution de \$119,448,391 sur les chiffres de la période précédente, alors que les importations au Canada s'élevaient à \$559,710,162.

Désastreux incendie

(Dépêche de la Presse Associée) Hamilton, 24. — Un incendie a éclaté ce soir à l'édifice Warner et les flammes traversant la rue se sont propagées dans un grand magasin à proximité d'un restaurant situé près du chemin de fer. Les pertes s'élevaient à \$500,000.

400 MINEURS ENSEVELIS A BIRMINGHAM

Une terrible explosion ravage une mine de l'Alabama

TRAVAIL DE SAUVETAGE

L'accident est causé par la rupture d'un circuit électrique

LES PERTES DE VIE

A minuit, ce soir, les officiers de la Woodward Iron Company, ont publié le communiqué officiel suivant au sujet de la catastrophe : Morts, 70; blessés, 60; mineurs retirés sans blessures, 345.

(Dépêche de la Presse Canadienne) Birmingham, Ala., 22. — Soixante mineurs sont morts et le sort des 215 autres qui sont ensevelis dans la mine No 3 de la Woodward Iron Company à Delomint, est considéré comme très précaire par les équipes de sauvetage qui ont été renforcées ce soir de façon à pouvoir explorer toutes les entrées du puits. Cent vingt-cinq hommes sur un total de 400 qui se trouvaient dans la mine lorsque se produisit l'explosion à 2 heures 40 ont été retrouvés dans un souterrain qui fait communiquer entre elles les mines 3 et 2. Sur ce nombre une cinquantaine étaient blessés dont plusieurs grièvement.

Les sauveteurs sont d'opinion que le nombre des victimes sera élevé, car ils croient qu'un grand nombre des 215 hommes qui n'ont pas encore été retrouvés seront morts lorsqu'on parviendra jusqu'à eux.

L'incendie qui s'est déclaré à la suite de l'explosion a retardé le travail des sauveteurs et l'on croit qu'il a fait de nombreuses victimes. Les premiers blessés sortis de la mine ont été envoyés à l'hôpital de Bessemer. La moitié des mineurs sont des blancs.

A mesure que le travail de sauvetage progresse, les nouvelles apportées à la surface sont de moins en moins rassurantes. Une équipe a rapporté qu'elle avait vu des cadavres étendus tout le long du couloir principal.

A mesure que la nuit tombait, les femmes et les enfants, blancs et noirs, se rapprochaient de la mine, attendant le cœur serré les nouvelles apportées du fond du puits. Les blessés étaient transportés par les équipes de sauvetage, tandis que les employés des pompes funèbres se préparaient à enlever les cadavres trouvés près des entrées au bout du souterrain. Aucune tentative d'identification des morts ou de ceux qui étaient grièvement blessés n'a été faite, toute l'attention se portant sur les travaux de secours. Tous les médecins et les gardes-malades du district ont été requisitionnés pour soigner les blessés.

La Croix Rouge américaine a envoyé une équipe de garde-malades et d'aides sur la scène du désastre. Les ambulanciers munis d'appareils pour la respiration artificielle, se sont joints aux équipes de sauvetage. Aux bureaux de la compagnie, on dit que sur les 475 mineurs qui avaient été poignonnés lorsque le travail commença ce matin, 400 travaillaient dans les couloirs de la mine.

D'après les officiers de la compagnie, la rupture d'un circuit électrique causé par la mise en marche imprévue d'un train de wagons, a provoqué l'explosion.

D'après un des premiers survivants retirés de la mine, l'explosion prit par surprise presque tous les hommes qui travaillaient dans la mine. Ce mineur déclare que la première chose qu'il en vit fut quand la force de l'explosion, lui fit faire un demi-tour presque complet sur lui-même. Il se dirigea alors vers l'orifice du puits où il fut rejoint par d'autres mineurs.

Après avoir marché une certaine distance, il entendit, dit-il, des cris poussés par d'autres mineurs et retenaient leur respiration et se cachant la figure dans leurs habits, ils purent gagner le jour.

Ces hommes furent les premiers à apporter à l'extérieur la nouvelle du désastre. Ils rencontrèrent qu'ils avaient passé sur des cadavres dans la galerie principale et qu'ils avaient vu d'autres mineurs grièvement blessés qui réclamaient du secours.

A. D. Jones, un mineur, qui travaillait dans la quarante-neuvième galerie au moment de l'explosion se trouvait en héros. Après l'explosion, Jones racola cinq mineurs blancs et quinze noirs qui travaillaient près de lui et les conduisit près de l'orifice du puits.

L'air était devenu tellement irrespirable, dit Jones, qu'il n'était possible de respirer qu'en se couvrant la tête avec un mouchoir et de respirer à travers celui-ci. Réunis autour de Jones, ébranlés ensemble ils attendaient la mort. Soudain, ils entendirent une voix d'homme qui demandait s'il y avait encore quelqu'un en vie. Plusieurs d'entre eux répondirent, puis ils se mirent au travail sous la conduite de Jones pour se frayer un passage à travers le souterrain conduisant à la mine No 2. Peu de temps après ils étaient hors de la mine.

Une trentaine d'hommes échappèrent à la mort en bloquant une galerie et en empêchant de la sorte l'arrivée des gaz délétères jusqu'à ce que les ventilateurs cessent de fonctionner. Ce mouvement et leur entrèrent permis de sortir de la mine. De nouvelles équipes ont remplacé ce soir celles qui avaient travaillé tout l'après-midi et dont les hommes étaient épuisés. Des corps déchaînés étaient sortis avec beaucoup de précaution du puits et les ambulanciers sillonnaient les routes étroites conduisant à l'hôpital. A 10 heures on a annoncé qu'il faudrait toute la nuit pour transporter les blessés et qu'ailleurs on s'occuperait de sortir les cadavres de la mine.

Le désastre avait attiré sur les lieux un grand nombre de curieux venus de différentes parties du district et un certain nombre ont compté plus de 1,000 automobiles près du puits de la mine.

(Dépêche de la Presse Associée) New-York, 24. — George Henry Story, un artiste devenu fameux par ses portraits d'Abraham Lincoln, est mort il y a deux jours d'une attaque de pneumonie.

De graves désordres dus aux sans-travail

(Cable de la Presse Associée) Amsterdam, 23. — De graves désordres causés par les sans-travail, ont eu lieu hier soir. Un grand nombre de fenêtres des principaux entrepôts de la ville ont été brisées. La police a dû charger et plusieurs des manifestants ont été légèrement blessés.

DEVELOPPEMENT DE LA REGION DU LAC ST-JEAN

Il se poursuit d'une façon remarquable, dit M. J.-E. Lepage

DE RETOUR D'UN VOYAGE

Plusieurs industries nouvelles se sont implantées et sont prospères

(Spécial au "Canada") Québec, 23. — M. J. E. Lepage, agent de district du C. N. R., département du transport des marchandises, est de retour d'un voyage d'inspection du district du Lac St-Jean.

En réponse aux questions que nous lui posons, M. Lepage dit que la situation générale des affaires s'améliore de façon remarquable dans cet intéressant district. Une pulperie nouvelle vient d'entrer en plein fonctionnement, c'est celle de la Métachouan Sulphite and Power Co., dont les établissements industriels étaient en construction depuis un peu plus d'un an. Cette compagnie s'occupe de la fabrication de la pulpe-sulfite à Desbiens, sur les bords de la rivière Métachouan, à quelques milles du village du même nom.

Les usines, les plus modernes en leur genre, sont actionnées au moyen de l'énergie électrique; elles sont reliées à la voie ferrée du Canadian National, à Desbiens même, où l'on peut voir l'embranchement d'une ville déjà remplie d'activités et dont les perspectives de développement rapide sont des plus brillantes. La production de la nouvelle pulperie, une fois en plein fonctionnement, sera considérable. Elle emploie une petite armée d'ouvriers.

On sait, dit M. Lepage, que cette partie de la région du Lac-St-Jean possède des pouvoirs hydrauliques considérables; industriels et capitalistes ont depuis assez longtemps déjà commencé l'exploitation pratique de ces pouvoirs pour la fabrication de la pulpe et du papier, industrie qui a pris un essor gigantesque.

Les régions du Saguenay et du Lac-St-Jean possèdent aujourd'hui les pulperies les plus importantes qu'il y ait au monde; on peut citer comme exemples, les pulperies de M. Dubuc, qui, sous leurs noms d'Incorporation respectif sont : la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi, fabriquant à Chicoutimi; et la Val-Jalbert, la pulpe mécanique; la Hal-Jal-Bay Sulphite Co., fabriquant, à Port-Alfred la pulpe sulfite.

Port-Alfred est un port situé sur la baie des Haies, d'où s'exportent, chaque saison de navigation, plusieurs cargaisons de pulpe pour le marché européen. La St-Lawrence Corporation, de Chaudières, qui fabrique aussi la pulpe sulfite, complète cette chaîne importante d'industrie qui dirige M. Dubuc.

Pas moins importante, dans cette région, est l'industrie du papier à journal que dirigent les messieurs Price, à Kenogami et à Jonquière. On sait que la compagnie Price est reconnue comme l'une des plus grandes productrices de papier à journal que nous ayons au pays. La compagnie se propose d'agrandir considérablement le champ de son exploitation dans un avenir prochain.

Il y a dans le nord-ouest d'activités dans le Nord actuellement, où se sont données de bons contrats pour la coupe des billets dans les districts du lac Edouard, lac Flaming, lac des Commissaires, ainsi qu'à Vanbrunt, où se construisent, à travers la forêt, une voie ferrée de quelques milles de longueur pour le compte de la Compagnie Belgo.

A Rivière-a-Pierre, les carrières de pierre de granit ont repris sensiblement leur activité passée.

La News Pulp and Paper Co., de St-Raymond, fabrique le papier à journal et est la plus importante usine de la Métachouan Sulphite and Power Co., elle sera, paraît-il, appelée à jouer un rôle à l'avenir, la pulpe sulfite de cette dernière et par le fait même, se trouvera à augmenter sa production de papier qui est déjà considérable.

Ce voyage dans la division du Saguenay sur les lignes nationales de chemins de fer complète une série de voyages que M. Lepage a faits dans presque toutes les parties de la province. Il a constaté que, bien que les affaires ne soient pas ce qu'elles étaient avant la guerre, elles reprennent cependant presque partout leur activité; M. Lepage croit que nous avons passé la période aiguë de la crise commerciale qui nous a affectés dans tous les domaines de l'industrie et du commerce.

Crucifix et portrait doivent être replacés

(Cable de la Presse Associée) Rome, 22. — Le ministre de l'Instruction publique a ordonné aujourd'hui aux maires de 6,000 municipalités d'Italie de voir à ce que les crucifix et les portraits du Roi qui avaient été enlevés des murs des écoles par les administrations socialistes et communistes, fussent immédiatement remplacés.

"Le fait d'avoir enlevé ces crucifix et ces portraits, dit l'ordre, est de constituer une violation intolérable de la loi, est une offense au sentiment prépondérant de l'Etat et au principe d'unité de la nation symbolisée dans la personne auguste du souverain."

Nombre considérable de sans-travail

(Cable de la Presse Associée) Londres, 24. — M. Thomas J. Mac-Namara, ministre du Travail, a annoncé aujourd'hui à la Chambre des Communes, qu'il aurait 1,400,000 sans-travail en Angleterre au commencement de la nouvelle année. Le seul remède, d'après lui, est de donner les moyens au commerce de prendre un nouvel essor.

LE CANADA A DIMINUE SES FRAS MILITAIRES

Notre pays a dépensé \$1.50 par tête pour fins militaires, en 1922

AUX ETATS-UNIS

Le budget militaire de nos voisins est de \$14.00 per capita

(Dépêche de la Presse Canadienne) Ottawa, 23. — Les dépenses par capita de Canada pour la milice durant l'année 1922, se monteront à \$1.50 contre \$14.00 aux Etats-Unis. Un rapport officiel publié aujourd'hui par le département de la milice et de la défense montre en effet que jusqu'au 1er novembre, le Canada a fourni l'instruction militaire à 27,284 hommes. Le rapport ajoute :

"Dernièrement le secrétaire de la guerre des Etats-Unis a publié un rapport à l'effet que le Canada avait entraîné 100,000 hommes au cours de l'été dernier. Les statistiques montrent que l'instruction militaire a été donnée à exactement 27,284 hommes de tous grades, jusqu'au 1er novembre, 1922. "Il est bon de rappeler à ce sujet que les Etats-Unis maintiennent une armée permanente de plus de 1,000,000 hommes de tous grades. Le Canada, d'un autre côté, n'a pas d'armée permanente, mais seulement un petit groupe d'instructeurs qui se chiffrent à moins de 4,000.

"Le meilleur moyen de se rendre compte du programme militaire des deux pays au point de vue des dépenses est de comparer leurs dépenses annuelles. Celles du Canada, pour l'année courante se chiffrent à environ \$1.50 par tête et celles des Etats-Unis, d'après les renseignements obtenus à l'heure actuelle, se monteront dans les environs de \$14.00 par tête."

LE CABINET GREC DONNE SA DEMISSION

Il avait été formé en septembre avec M. Zaimis comme Premier

ACCUSES DE TRANISON

Plusieurs ministres tenus responsables de la défaite grecque sont arrêtés

(Cable de la Presse Associée) Athènes, 24. — Le cabinet grec a démissionné. La situation politique est extrêmement embrouillée. Les autorités militaires ont pris une attitude inflexible à l'égard des anciens ministres arrêtés sous l'accusation de trahison.

Depuis la défaite des Grecs par les Turcs, il y a plus ou moins de zézanie en Grèce, les républicains et les monarchistes cherchant chacun de leur côté à s'assurer la suprématie. Le comité révolutionnaire qui a pris la situation en mains depuis la déposition du roi Constantin, a fait preuve de l'état de siège, il a fait arrêter un certain nombre de personnages influents accusés de trahison en rapport avec la défaite des Grecs.

Le cabinet qui vient de démissionner, avait été formé le 30 septembre, par Alexandre Zaimis, comme premier ministre.

Un grave incident se produit en Bavière

(Cable de la Presse Associée) Berlin, 23. — Les officiers français et anglais de la commission de contrôle interalliée qui avaient fait part de leur intention de visiter un dépôt de munitions situé à Ingolstadt, en Bavière, ont été attaqués aujourd'hui à leur arrivée à la gare par un groupe de civils armés de bâtons.

Un officier anglais a été blessé. Deux soldats allemands n'ont participé à cette affaire.

Les puissances alliées, par l'intermédiaire du Conseil des ambassadeurs à Paris, avaient informé l'Allemagne la semaine dernière que l'ordre de retrait de la commission de contrôle militaire avait été suspendu jusqu'à ce que le gouvernement allemand eût donné des explications satisfaisantes au sujet des violations flagrantes des clauses militaires du traité de Versailles constatées durant les derniers six mois et se soit montré disposé à se soumettre aux instructions de la commission. La note demandait que des excuses fussent faites et que des incidents fussent punis pour les incidents qui se sont produits à Passau et à Stettin. En demandant une réponse immédiate, les Alliés déclaraient que leur patience à l'égard de l'Allemagne était presque à bout.

L'Ulster aura son propre gouverneur

(Cable de la Presse Associée) Belfast, 24. — Le "Belfast Telegraph" dit aujourd'hui que l'on s'attendait à suite des changements résultant de la loi de la nouvelle constitution irlandaise à la Chambre des Communes et de certaine législation subséquente, que l'Ulster aura à l'avenir son propre gouverneur, qui sera connu sous le nom de gouverneur de l'Ulster, un poste tout à fait distinct de celui de gouverneur de l'Irlande.

Trois noms sont mentionnés au sujet de ce dernier poste, et deux, le comte de Granard et Timothy Healy, seraient acceptables à l'Etat libre.

Le troisième nom qui est mis de l'avant est celui du comte de Denany, anciennement Sir James H. Campbell, lord chancelier d'Irlande.

On ne sait pas non plus qui sera choisi comme gouverneur de l'Ulster, mais le nom du duc d'Abercorn est mentionné comme étant acceptable à l'Ulster et au gouvernement impérial.

Vapeur échoué dans le détroit de Belle-Isle

(Cable de la Presse Associée) St-Jean, Terre-Neuve, 23. — Le vapeur norvégien Nordvig, à destination de Gaspé, s'est échoué aujourd'hui dans le détroit de Belle-Isle. L'équipage a été sauvé, mais le navire est considéré comme une perte complète.

LES DEFAUTS CACHES DANS LE CONTRAT DE VENTE

Ils ne peuvent amener la réconciliation que s'ils existent lors de la vente

LES DOMMAGES

Ils étaient survenus après la vente et la livraison de la marchandise

Un plaidoir qui demandait la réconciliation d'une vente de piano sur l'allégation qu'il y avait des défauts cachés dans la marchandise vendue, a été débouté de son action par le juge Rinfret, hier, parce qu'il n'avait pas prouvé que ces défauts cachés existaient à l'époque de la vente. Cette condition était absolument essentielle au bien-fondé de l'action, a décidé le juge. De plus, a-t-il dit, certains dommages ont été payés au demandeur, ne paraissent pas résulter de défauts cachés, mais plutôt d'une variation de température postérieure à la vente.

Cette décision est intervenue dans la cause de Leonard W. Just vs C. W. Lindsay. Le demandeur avait acheté un piano de la défenderesse en janvier 1922. Just disait avoir acheté un piano garanti être un "New Sohmer Upright" et qu'on lui en avait livré un autre qui était faux; qu'un mois après l'achat le sonner du piano s'était brisé, qu'il avait notifié la défenderesse verbalement et par écrit, et que les défauts du piano le rendaient impropre à aucun usage. Il s'appuyait sur ces motifs pour demander la réconciliation de la vente et le remboursement de \$50 qu'il avait versés lors de l'achat du piano.

La défenderesse plaidait que le piano avait été choisi par l'acheteur lui-même, qu'il était seul du genre dans son établissement le jour de l'achat, que le piano était de seconde main et que l'acheteur le savait, et que les défauts dont celui-ci se plaignait provenaient d'une trop grande chaleur. Elle déclarait qu'il n'y avait aucun défaut caché au moment de la vente et offrait en compensation un piano de même valeur.

Le juge Rinfret remarque que le piano vendu n'avait pas été fabriqué par une maison de Boston, mais que cette considération n'était pas entrée en ligne de compte dans l'achat fait par le demandeur. Par conséquent, dit-il, l'incombait au demandeur, pour réussir dans les conclusions de son action, de prouver l'existence dans le piano de défauts cachés à l'époque de la vente, et le demandeur n'a pas fait cette preuve.

"Le piano acheté était, à la connaissance du demandeur, un piano de seconde main. Pour en faire l'acquisition, il s'était fait accompagner d'un connaisseur, qui en avait fait l'examen et en avait conseillé l'achat.

"La brièveté dont le demandeur se plaint ne paraît pas résulter d'un défaut caché, mais plutôt d'une variation de température postérieure à la vente. Cette brièveté, d'après la preuve, n'affecte pas le sommier lui-même, mais simplement ce que les experts ont appelé "la surface de ce sommier", et cela est un accident de peu d'importance qui peut se réparer en peu de temps, ce que la défenderesse offre d'ailleurs et que le demandeur a tort de refuser dans les circonstances."

L'action n'a été rejetée avec dépens.

Washington déclare la guerre au Ku Klux Klan

(Dépêche de la Presse Associée) Washington, 24. — Une résolution demandant la nomination d'un comité conjoint du Congrès pour faire une enquête sur "les initiations et cérémonies tenues par les membres du Ku Klux Klan dans le Capitole et autres édifices publics des Etats-Unis" a été présentée aujourd'hui par le représentant John W. Roney, démocrate de l'Illinois. La demande d'enquête était basée sur une dépêche d'Atlanta, publiée dans un journal, disant que le 14 novembre, les membres de douze districts du Klan de la Colombie, masqués et enrobés, se sont réunis au Capitole à minuit, ont pénétré dans une salle située au-dessous de la statue de la déesse de la Liberté et qu'ils, un citoyen des Etats-Unis, occupant une haute position, est devenu un citoyen naturalisé de "l'empire invisible des chevaliers du Ku Klux Klan." Le comité devra se composer de trois sénateurs et de quatre représentants. Il recevra aussi l'ordre de faire une enquête sur les rapports à l'effet que "les édifices de l'Etat, de la guerre et de la marine et autres édifices publics de Washington, ont servi pour des initiations et des cérémonies."

Une fortune échôte à de jeunes Canadiens

(Dépêche de la Presse Canadienne) Ottawa, 24. — Trois jeunes étudiants d'Ottawa et leur sœur, employée dans une pharmacie, viennent d'hériter avec leurs trois frères d'une fortune d'un million. Mlle Monica Mousseau a reçu cette bonne nouvelle aujourd'hui. Cette fortune leur a été laissée par Mme Irène Barnhart Wilson, veuve de George Wilson, roi du pétrole et des bestiaux de Mexico.

La mère des jeunes filles, Mme Annie Mousseau, de Campbell's Bay, Québec, était la nièce favorite de Mme Wilson et c'est à elle que l'héritage fut laissé, mais comme Mme Mousseau est morte en 1914, la fortune passa à ses enfants.

Questionnée par un journaliste au sujet de ses projets d'avenir, Mlle Mousseau a admis qu'elle devait épouser l'année prochaine Eudore Guilford, le gérant d'une pharmacie locale.

LES DEMANDES D'INFORMATIONS DE L'OPPOSITION

Le gouvernement y répond quand elles sont raisonnables

LA SEANCE D'HIER

Elle est marquée de plusieurs rappels à l'ordre contre M. Sauvé

(Tribune de la Presse) Québec, 23. — Avant que l'Orateur ordonnât cet après-midi que la Chambre se forme en comité des députés, M. Arthaud, chef de l'Opposition, non satisfait des réponses données jusqu'ici par le gouvernement aux interpellations faites par lui-même et ses collègues de l'Opposition, protesta contre l'indifférence avec laquelle il prétend que le gouvernement considère les renseignements qui lui sont demandés par l'Opposition.

M. Sauvé prétendit que le gouvernement n'agissait ainsi par malice et il déclara que les renseignements demandés sont nécessaires à tous les députés qui ont le droit d'être éclairés sur les moyens administratifs employés par le gouvernement de cette province.

"Personne ne peut consciencieusement, dit M. Sauvé, féliciter ou blâmer le gouvernement sans en connaître l'administration, s'il n'a pu obtenir de ce gouvernement, les renseignements qui le mettent en mesure d'apprécier à son juste mérite ladite administration."

Au cours de ses remarques, le chef de l'Opposition fit à deux reprises rappels à l'ordre. Il avait débuté en disant que des questions générales, mais il voulut à un moment donné, violer les règlements de la Chambre et se demander pourquoi on n'avait pas voulu donner les informations demandées relativement à l'administration de la Commission des Liqueurs.

Le premier ministre rappela M. Sauvé à l'ordre, citant un article des règlements de la Chambre qui lui interdisent tout détail dans une discussion du genre de celle qu'il avait engagée. Le chef de l'Opposition réalisa alors qu'il était allé trop loin et qu'il n'aurait pas dû s'engager sur ce terrain.

Il continua ses remarques, mais peu après, il devait retomber dans la même faute. Alors, l'honorable M. Taschereau demanda une décision de l'Orateur et demanda si le chef de l'Opposition pouvait, discuter et reprocher au gouvernement de n'avoir pas encore soumis à la Chambre, une mesure concernant le combustible.

L'honorable M. Francoeur fit à son tour remarquer à M. Sauvé que le fait de lancer une question ministérielle n'était nullement celle discutée par lui. "Je crois, dit-il, que le meilleur moment pour l'honorable chef de l'Opposition de discuter la question du combustible serait où cet item sera inscrit à l'ordre du jour de la Chambre et appelé par le président."

M. Sauvé dit pour la seconde fois s'excuser d'avoir dépassé les limites et il décida de terminer là ses remarques.

L'HONORABLE M. TASCHEREAU

Le premier ministre, répliquant à M. Sauvé, ne voulut cependant répondre qu'à ces remarques faites dans l'ordre par M. Sauvé. Et comme ce dernier, hors d'ordre du jour ne consentait nullement celle discutée par lui. "Je crois, dit-il, que le meilleur moment pour l'honorable chef de l'Opposition de discuter la question du combustible serait où cet item sera inscrit à l'ordre du jour de la Chambre et appelé par le président."

M. Sauvé dit pour la seconde fois s'excuser d'avoir dépassé les limites et il décida de terminer là ses remarques.

En tant qu'il s'agit des questions posées par le chef de l'Opposition et ses amis, le gouvernement fait tout son possible pour y répondre, mais il faut réaliser que souvent ces questions exigent un travail considérable, qui ne peut se faire du jour au lendemain. D'ailleurs, jamais jusqu'ici le gouvernement n'a eu à répondre à un aussi grand nombre de questions rédigées dans une forme impossible et qui nécessitent des volumes presque, pour y inclure les réponses.

Le premier ministre dit qu'à Ottawa, le gouvernement ne juge jamais à propos de répondre aux questions du genre de celles posées par l'Opposition. Il cite comme exemple l'attitude des amis du chef de l'Opposition, à Ottawa, qui, lorsqu'ils étaient au pouvoir refusaient catégoriquement de répondre aux questions relatives à l'administration confiée à la commission des chemins de fer.

"En un mot, dit le premier ministre, les plaintes du chef de l'Opposition sont injustifiées. Le gouvernement fait tout son possible pour renseigner l'Opposition, et c'est à elle-ci d'être raisonnable et de ne demander que des choses auxquelles il peut être possible au gouvernement de répondre. Il n'a pas non plus à s'étonner du fait que des documents dont on a demandé la production ne sont produits que plusieurs mois après la demande faite à ce sujet. C'est qu'il a fallu plusieurs mois de travail pour agréer à cette demande." Ce court débat fut alors déclaré clos.

PAS UN POUCE DE TERRITOIRE NE SERA CEDE

Telle est la déclaration faite hier par le nouveau chancelier allemand

DISCOURS-PROGRAMME

L'Allemagne veut voir à ses besoins avant de penser à ceux des autres

(Cable de la Presse Associée) Berlin, 24. — Le chancelier Cuno, au cours de la déclaration qu'il a faite aujourd'hui au Reichstag sur la nouvelle politique du gouvernement, a dit que le gouvernement avait ratifié la note envoyée par l'ancien ministre Wirth à la commission des réparations, le 14 novembre dernier et était prêt à mettre à

POUR \$250.00 DE SERINS ASPHYXIES DANS UN LEGER INCENDIE

L'appartement dans lequel il s'est déclaré n'a presque pas été endommagé. — L'explosion d'une bouteille de gazoline. — Un automobile aurait été détruit par un court-circuit qui se serait produit dans ses accumulateurs.

Un cas bizarre de pertes causées par un incendie a été enregistré hier, à la commission des incendies, alors qu'un vétérinaire de la grande guerre apprendrait au commissaire qu'un nombre de serins belges évalués à \$250, avaient été asphyxiés au cours d'un feu qui a éclaté le 10 novembre dernier à sa demeure située au No 285 St-Jacques.

LES PROGRES DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE DANS LA PROVINCE

Ils sont clairement démontrés par le congrès d'industrie laitière tenu à Roberval. — L'honorable Gustave Boyer réélu président de la Société d'Industrie laitière. — Le danger du mouvement politique agraire. — Québec terre du sol. — L'importance du chaulage.

Roberval, 24. — Le congrès de l'industrie laitière, qui s'est tenu ici, a présenté un grand intérêt pour tous les nombreux membres qui y ont participé. Des travaux importants furent lus par des experts et des conseils avantageux ont été distribués par plusieurs orateurs de renom qui ont participé aux travaux de ces réunions.

L'honorable Gustave Boyer, président de la Société, qui a été réélu à l'unanimité, a prononcé un discours fort enthousiaste sur les progrès de la province et sur ceux de la Société d'Industrie Laitière de Québec dont ce congrès est une preuve évidente. M. Boyer a encore une fois montré qu'il s'intéressait de près aux progrès de l'industrie laitière dans Québec, l'une des plus importantes que nous ayons.

À la séance publique, plusieurs discours intéressants furent prononcés qui ont été fort applaudis. Ils ont également ajouté beaucoup aux fruits heureux du congrès. Les élections ont donné le résultat suivant : L'honorable Gustave Boyer, président ; J.-H. Crépeau, vice-président ; Alexandre Dion, secrétaire-trésorier ; MM. Zénon Dion, de Saint-Denis ; Rimouski ; Ulric Talbot, l'Islet ; Gaudin Côté, Saint-Valier ; Évangéliste Grégoire, de Saint-Michel ; Rémi Roy, de Saint-Roch ; Raoul Dumaine, Saint-Jacques ; Samuel Gobel, de Saint-Étienne ; A.-T. Charbon, Saint-Hyacinthe ; Moïse Bourbeau, Ange-Gardien, Rouville ; Louis Beauregard, Sutton ; J.-L. Poupard, Saint-Isidore ; J.-H. Philie, Valleyfield ; L'honorable Émile Moreau, Roberval ; E. de Sales Latourrière, Les Éboulements ; Chs Laganière, Grondines ; Arsène Denis, Saint-Norbert ; Walter Reid, P.-E. ; l'Assomption ; F.-X.-O. Trudel, Montréal ; Jos. Dumoulin, Sainte-Scholastique ; Michel Morvan, Thurso ; P. Lefebvre, Rigaud ; Paul Beauchamp, représentant le commerce de Montréal, sont nommés directeurs.

À la fin de la séance de l'après-midi, le président de la Société, l'honorable Gustave Boyer, a prononcé une allocution fort intéressante. Après avoir exposé succinctement le travail accompli par la société, il rappelle les services rendus par celle-ci à la classe agricole. L'hon. M. Boyer a exposé longuement un projet de conseil agraire dont les limites territoriales seraient celles du conseil local. Ce conseil agraire serait composé de tous les cultivateurs d'une même municipalité. Il serait élu par le conseil de directeurs. Une liste de membres de ce conseil agraire locaux pourrait être formée dans les limites d'un conseil de comté comme aujourd'hui les maires locaux constituent un conseil de comté. Chaque conseil agraire serait formé en vertu d'un statut provincial. L'Etat adopterait une législation propre à décréter l'uniformité et à exercer un certain contrôle de nature à protéger les intérêts des cultivateurs. Ces conseils seraient encore autorisés à contracter des emprunts aux banques au bénéfice de leurs membres comme par exemple dans le cas où le prix d'un produit d'exportation serait trop bas pour être vendu momentanément. Alors un emprunt serait contracté et le produit à vendre garantirait cet emprunt. Bref l'on ferait ici ce qui se pratique couramment dans l'ouest canadien par les producteurs de blé qui en attendant que leur blé soit vendu et exporté empruntent des banques et donnent comme garantie le blé qu'ils possèdent et déposent dans les éleveurs. L'honorable sénateur Boyer suggère encore que ce conseil agraire aient le pouvoir d'imposer un léger droit de taxe sur ses membres afin de faire face aux frais d'administration. Les octrois de toute nature accordés par le département de l'Agriculture dans la municipalité locale seraient dorénavant versés aux conseils agraires qui en disposeraient suivant les

Il exprime les regrets de l'hon. M. Caron que ses occupations parlementaires empêchent de venir à cette magnifique conférence. Il constate que la population du Lac St-Jean apprécie l'honneur que lui fait la société d'industrie laitière de tenir ses assemblées dans cette ville et en fait connaître le but. M. Savoie parle du travail de messieurs les agronomes qui sont immédiatement sous sa direction, de l'oeuvre des jardins scolaires qui comptent 39,000 élèves jardiniers, pépinières de futurs cultivateurs vraiment dignes de ce nom. M. Savoie annonce que le département de l'Agriculture a décidé d'abolir la taxe de \$15 que chaque fabrique de fromages est obligée de payer par son inspection.

LE DR SAVARD Le député au fédéral fait un excellent discours, malgré la récente maladie qui l'a fait souffrir si cruellement pendant longtemps. Il exprime le plaisir de voir que cette convention soit tenue dans son comté et assure à ce propos que la classe agricole en retirera. L'HON. M. MOREAU Le ministre remercie tous ceux qui ont prêté leur concours à cette démonstration. Répondant aux questions que le bulletin des agriculteurs posait à la réunion à savoir pour quoi la Saskatchewan obtenait pour son blé un meilleur prix à Londres, il dit qu'il n'y a pas de blés de cette province de l'ouest sont mieux organisés, mieux outillés que les nôtres comme l'avait démontré au cours de l'après-midi, M. l'inspecteur Bourbeau. Pour ce qui est des frais de transport, il dit les efforts de l'honorable ministre de l'Agriculture pour obtenir de meilleurs taux pour le transport des produits agricoles et qu'il avait réussi en plusieurs cas, notamment pour les produits de l'Abitibi. Si les cultivateurs du Lac St-Jean ont à se plaindre ils peuvent compter sur son concours.

Les deux derniers orateurs, après quelques mots de M. de Roberval furent M. l'avocat Sylvester et M. l'inspecteur J.-E. Boly. Ce dernier a fait l'histoire de l'industrie laitière au Lac St-Jean, qui de \$20,000 qu'elle rapportait en 1890, donne aujourd'hui un revenu de \$1,500,000.

M. J.-D. Guay, maire de Chicoutimi, a offert un prix de \$15 au meilleur fabricant de fromage du Lac St-Jean ou de Chicoutimi qui conservera à l'exposition de Sherbrooke 90 points ou 85 s'il dépasse ce pourcentage. Parmi les conférences prononcées au cours de séances d'études nous résumons celle de M. Louis Hurlbut sur le chaulage du sol québécois, question importante que l'on discute depuis de nombreuses années.

M. LOUIS HURTBUTHE Le M. Louis Hurlbuthe, ingénieur conseil, a donné une conférence sur la nécessité et l'importance du chaulage du sol pour obtenir de meilleurs résultats en agriculture. Il déclare dès le début que le manque de chaux est la grande erreur de notre agriculture. Des études poursuivies, spécialement sur la chaux, depuis au-delà de 15 mois, l'ont amené à se convaincre de cette grande erreur. Le conférencier donne les principales raisons qui ont fait que les cultivateurs de Québec n'ont pas porté une grande attention au chaulage du sol. Mais il déclare que le chaulage du sol se pratique aux Etats-Unis depuis de nombreuses années et que cela aurait dû réveiller nos agriculteurs sur son importance.

M. Hurlbuthe cite plusieurs autorités compétentes en matières agricoles pour démontrer la nécessité du chaulage sur nos fermes. Le carbonate de chaux a pour effet justement de mettre le sol en bonne condition physique. Si, surtout, cette application de carbonate de chaux est suivie d'une rotation de cultures appropriée, le sol se maintiendra en excellente condition pour bien produire et bien rendre. Le carbonate est essentiel au succès de la culture du trèfle qui requiert de la chaux en grande quantité. Sans la présence de la chaux, le trèfle ne pousse pas, non plus les plantes fourragères, les pois et la luzerne ; et toutes les autres plantes qui exigent un sol neutre pour bien pousser souffrent grandement si la chaux n'est pas fournie à la terre pour lui enlever son acide.

Le carbonate de chaux a aussi pour effet de décomposer les silicates qui sont contenus dans le sol et de libérer les éléments utiles à la plante. Il produit le même effet sur d'autres composés minéraux que contiennent les sols. De plus l'expérience enseigne que les engrais chimiques et le fumier donnent des rendements supérieurs quand la terre est bien chaulée, le chaulage ayant pour effet d'éliminer l'acidité du sol et de mettre celui-ci en bonne condition physique, sans que les engrais et le fumier ne donnent les résultats qu'on doit en attendre. Et ceci pour la bonne raison que le fumier et certains engrais chimiques, en se décomposant, augmentent l'acidité du sol qui peut être déjà à un degré très prononcé.

L'orateur conclut en disant que les propriétés principales de la chaux sont la modification de la structure du sol ; la neutralisation des acides et d'autres substances nuisibles ; elle répond à la demande en chaux des silicates ; la libération des éléments contenus dans certains minéraux ; l'augmentation de la décomposition des matières végétales ; l'accroissement de l'action des engrais et du fumier ; la fourniture de la chaux est nécessaire aux plantes. Le conférencier parle ensuite de la nécessité particulière pour les cultivateurs de Québec de chauler leur sol, car le sol québécois, comme il le démontre, est excessivement acide et a un besoin plus grand de chaux. Ayant démontré tous les avantages du chaulage, il conclut donc que les cultivateurs de Québec ne devraient pas hésiter à y recourir.

Diminution des taxes de transport

(Cahiers de la Presse Associée) Anvers, 26 — Le "Neptune", un journal maritime, annonce que les propositions de l'Association des compagnies de transport océanique ont été votées par le conseil de Bruxelles le 21 au 25 novembre. Des représentants de toutes les lignes qui desservent les ports du nord de l'Atlantique étaient présents à cette conférence convoquée principalement pour discuter la question des taxes. Le journal espère qu'une réduction des taxes de passage en première et en deuxième classe sera annoncée à brève échéance.

L'AFFAIRE ROBERTS AU CONSEIL LEGISLATIF JE SUIS LIBERAL, MAIS PAS AU POINT DE LAISSER INSULTER LA CHAMBRE SANS PUNITION

C'est ce que déclare l'honorable M. Perron en terminant le débat sur l'affaire Roberts, hier. — Qui lance le cri de haine dans cette affaire ? UN DISCOURS ELOQUENT ET ENERGIQUE

Comme la députation le gouvernement a jugé cette loi opportune et nécessaire. — Discours de l'honorable M. Champagne. — La réplique de M. Chapais

(Tribune de la presse) Québec, 23. — L'honorable M. Perron a clos, ce matin, au Conseil législatif, le second débat soulevé par l'honorable M. Chapais, sur la troisième lecture du bill pour l'empriisonnement de John-H. Roberts, proposé par l'honorable M. Péroudeau, leader du Conseil. L'honorable M. Perron a réfuté énergiquement les allusions faites par M. Chapais qui accuse le gouvernement d'avoir agi par esprit de vengeance en forgeant une loi qui lui permettra de punir celui qu'elle-même a trouvé coupable d'outrage à ses privilèges. L'honorable M. Perron a déclaré que le projet de loi actuellement en projet de loi n'a rien de plus que la loi adoptée par le législateur en 1911. Il a déclaré que le projet de loi n'a rien de plus que la loi adoptée par le législateur en 1911. Il a déclaré que le projet de loi n'a rien de plus que la loi adoptée par le législateur en 1911.

LA SEANCE Le bill pourvoyant à l'emprisonnement de John-H. Roberts a de nouveau été l'objet d'un beau débat ce midi au Conseil législatif quand la troisième lecture en a été proposée par l'honorable M. Péroudeau. Le leader du Conseil législatif, en proposant la troisième lecture, a félicité les orateurs qui ont appuyé ce bill hier. Il a rappelé l'attitude prise par l'honorable M. Chapais sur la constitutionnalité et l'opportunité du bill. Il lui semble qu'après la forte argumentation apportée par l'appui de la constitutionnalité de la loi par l'honorable M. Turgeon et après les autres discours prononcés la veille sur cette question, l'honorable M. Chapais ne devrait plus avoir de doute sur la constitutionnalité du bill. Il craint que la persistance de ce dernier à combattre le bill ne soit interprétée comme un acquiescement à l'agitation politique entreprise depuis quelque temps au sujet de l'affaire Blanche Garneau, dans le but de détruire le respect que le peuple doit avoir pour l'administration de la justice.

L'honorable M. Chapais a tenu à remercier l'honorable M. Péroudeau pour la délicatesse et la bienveillance avec laquelle ce dernier l'a prévenu contre le danger qu'il y a que son attitude fut mal interprétée. Parlant des discours de l'honorable M. Turgeon et de son argumentation sur la constitutionnalité de la loi, il regrette de dire que cela ne l'a pas fait changer d'opinion. Il affirme avoir lui-même dans l'affaire de Blanche Garneau, émis son jugement, il est de l'avis de Thomas. En ce qui concerne le jugement de la Cour d'Appel, il a des doutes sur la constitutionnalité de la loi. Le jugement du Conseil Privé serait-il aujourd'hui le même dans une cause à peu près semblable, mais non pas tout à fait identique ? Dans le cas de Thomas, l'emprisonnement était pour une durée de 48 heures. Dans le cas actuel, il s'agit d'un emprisonnement d'un an.

Il rappelle le cas de feu Arthur Dansereau, qui refusa de venir témoigner devant la Législature et contre lequel un jugement de la Cour d'Appel fut rendu. Il se demande si le juge de cette cause, l'honorable juge Dorion, émit l'opinion que la Législature n'avait pas tous les droits de la Chambre des Communes d'Angleterre. Vous croyez qu'il n'y a pas de doute sur la constitutionnalité de la loi ? s'écrie-t-il ; moi j'en ai. Prenez le risque vous-mêmes. Quant à moi, quand même il n'y aurait aucun doute sur ce point, il n'y a pas moins vrai que cette loi est encore la loi la plus néfaste, la plus antilibérale, la plus monstrueuse que j'ai jamais combattue.

"Ce n'est pas pour Roberts que je parle. Je sais que son accusation est infamante. Mais je pense à l'avenir, penseur à tous les effets de cette loi à l'avenir. On a parlé du pouvoir modérateur du Conseil législatif qui empêcherait aucun gouvernement d'abus de cette loi. Qui sait si nous ne verrons jamais des luttes politiques aussi violentes que nous en avons vues dans le passé ? Qui sait si l'avenir de notre pays n'est en danger ? Le projet de loi n'a rien de plus que la loi adoptée par le législateur en 1911. Il a déclaré que le projet de loi n'a rien de plus que la loi adoptée par le législateur en 1911. Il a déclaré que le projet de loi n'a rien de plus que la loi adoptée par le législateur en 1911.

L'HON. HECTOR CHAMPAGNE Des que l'honorable M. Chapais a terminé son discours, l'honorable M. Champagne se leva à son tour pour ajouter quelques remarques et réfuter certaines des accusations portées par le conseil des Laurentides contre le gouvernement de cette province. Il prétend pour sa part que le projet de loi actuel n'est pas discuté en autant qu'il s'agit de sa constitutionnalité, car il insiste sur le fait que la Législature d'une province a le droit d'amender une loi qu'elle avait auparavant, surtout quand il s'agit de punir une offense qui consiste dans la violation de ses privilèges.

La Chambre est seule gardienne de ses droits et de son honneur et il dit que la Chambre a par conséquent le droit de légiférer pour protéger son honneur et ses privilèges contre ceux qui, à l'avenir, voudront les violer. L'honorable M. Champagne se dit convaincu que le projet tel que soumis au Conseil ne comporte aucun nouveau principe et aucune nouveauté. Il ne s'agit que d'un simple changement à l'ancienne loi qui permet l'emprisonnement d'un prisonnier d'Etat dans les cellules du parlement, durant la durée de la session. Le nouveau projet permettra au gouverne-

TROIS VOLEURS SONT SURPRIS ET ABANDONNENT LE BUTIN

Ils étaient en frais d'entrer par effraction dans un magasin de chaussures, lorsqu'ils furent surpris, et abandonnèrent quatre bicyclettes et un sac de merceries que l'on croit avoir été volés.

Trois voleurs qui ont été surpris à été, mercredi soir, la victime de voler qui sont entrés dans son établissement et ont enlevé pour \$400 de marchandises ainsi que quatre valises à main dans lesquelles on croit que les voleurs ont transporté les effets volés. M. Talbot a rapporté le vol à la police. Il a installé dans son magasin un système d'alarme contre les voleurs. Ce système est relié aux lumières électriques et lorsque quelqu'un tente de rentrer dans l'établissement les lumières s'allument et une clochette sonne dans sa résidence. Cependant, M. Talbot n'était pas éveillé au moment qu'à dix heures du soir, alors le système ne fonctionna qu'après cette heure. Lorsqu'il s'en fut au magasin pour éteindre les lumières, il découvrit que les voleurs l'avaient devancé.

VOL D'UNE CHARGE DE BOIS Pendant que le conducteur d'une charge de bois était entré prendre une consommation dans une taverne, un voleur s'empara de la charge et foudroyant le cheval il disparut dans la direction de Verdun. L'affaire est arrivée à l'angle des rues Shearer et Grand-Tronc, pendant qu'un employé de H. Crevier, marchand de bois à 144 rue Grand-Tronc, était dans une taverne. Des passants qui avaient vu partir le voleur avertirent le conducteur et celui-ci appela son patron. Les deux partirent dans la direction de Verdun où ils trouvèrent bientôt le voleur qui s'en revenait seul avec la voiture vide. Plus loin dans une cour de la rue Evelyn ils trouvèrent une charge de bois et appelèrent des constables de Verdun à qui ils déclarèrent identifier le bois. Des procédures se sont prises ce matin en cour de police.

DES CEREMONIES MEMORABLES SE TIENDRONT A MONT-LAURIER

On attend à Mont-Laurier, pour les cérémonies du sacre de Mgr Limoges, une grande affluence de prêtres et de fidèles. — Train spécial de Montréal, aller et retour. — Mgr Hallé prononcera le sermon de circonstance.

(Dépêche spéciale) Mont-Laurier, 24. — Le sacre de Mgr J. Eug. Limoges, évêque-élu de Mont-Laurier, aura lieu le 30 novembre courant dans la cathédrale. Sa Grandeur Mgr Emard, archevêque d'Ottawa et Métropolitain, sera l'évêque consécrateur, assisté de NN. SS. Ryan, de Pembroke, et Forbes, de la Collette. Afin d'accommoder les voyageurs, un train spécial partira de Montréal, gare Viger, le 29, à 1 heure 30 p.m., pour Mont-Laurier. Ce même train spécial fera le service de retour, ramenant les visiteurs à Montréal dans la soirée du 29 vers 9 heures 30. Wagons-salons et wagons-buffets seront attachés au convoi. Les plus grands préparatifs sont entrepris en vue de célébrer dignement la consécration du nouveau pasteur du diocèse de Mont-Laurier.

Mgr Hallé prononcera le sermon de circonstance. Les cérémonies commenceront aussitôt après l'arrivée du train, le soir du 29, à 8 heures 30, il y aura une grande cérémonie à la cathédrale. On lira les bulles, l'évêque-élu prêtera le serment d'office, puis il y aura lecture d'adresse de la part du clergé et des fidèles. Le tout se terminera par la bénédiction du Saint-Sacrement. Le lendemain, à 9 heures a.m., sera célébrée à la cathédrale, la messe de consécration et le clergé prêtera le serment d'allégeance. Un grand banquet sera servi à 12 heures au couvent de la Providence. Le soir, les élèves de l'académie présenteront leurs hommages au nouvel évêque. C. G. Mgr Limoges a pris pour devise ces mots inscrits au bas de son blason : "Domini mi Rex". (Seigneur mon Roi). Sur l'écusson, divisé en deux parties, apparaît un Sacré-Coeur de Montmartre, sur un fond d'or. Au bas, sur un fond champagne d'azur, on distingue un "Maria" d'argent et un "Joseph" d'or.

Le nouveau évêque de Mont-Laurier est né à Sainte-Scholastique, le 16 novembre 1879, de Joseph Limoges et de Denise Dumouchel. Cette paroisse est un coin fertile en vocations, puisqu'elle a déjà donné à l'Église près de 40 prêtres, dont 29 exercent encore leur ministère, au Canada et aux Etats-Unis. L'enfant fut baptisé le même jour, dans l'église de Ste-Monique, par l'abbé Croteau, vicaire. Il est le dernier né d'une famille de six enfants. Il fut baptisé par un prêtre à l'église (l'abbé Honoré Limoges, curé à Greenville, diocèse d'Ottawa) et au diocèse de Mont-Laurier, son deuxième évêque.

À l'âge de treize ans, Mgr Limoges perdit sa mère. Son père, après trois ans de veuvage, épousa en secondes noces Émile Corbel, sœur de l'abbé Anthime Corbel, ancien curé de Ste-Joseph de Montréal, décédé le 10 octobre dernier. "Cette femme pieuse", écrit M. l'abbé J.-A. Génier, biographe de Mgr Limoges, "fut véritablement une seconde mère pour l'enfant prédestiné que la Providence confiait à sa garde". Elle l'éleva dans la pratique du devoir et de la vertu. Il eut bonne heure.

Est-ce la légèreté qui, dans ces cas, est coupable ou si ce n'est pas plutôt ceux qui se sont rendus coupables de ces misérables calamités, ceux qui ont tenté de ruiner et de saper à sa base ce qui fait l'honneur d'un peuple : la justice et son administration ? L'honorable M. Perron termina ses remarques en déclarant qu'il ne consentira jamais à rendre inefficace la seule sauvegarde qu'a la Chambre de conserver intact son honneur. Il croit qu'il vaut mieux infliger un an d'emprisonnement au voleur de réputation que d'infliger la même peine à celui qui, pour assouvir sa faim, volera un pain. Ces remarques de l'honorable M. Perron terminèrent le débat et la séance fut adoptée sur division. La séance fut alors ajournée à mardi prochain.